



# **PROCES-VERBAL VALANT COMPTE RENDU**

**CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE METZ**



**Séance du 15 décembre 2011**

## CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

---

Séance du Jeudi 15 Décembre 2011

---

### ORDRE DU JOUR

M. le Maire	Divers 1	Point d'information sur des sujets d'actualité.
M. TOULOUZE	1° -	Etat n° 6 de Décisions Modificatives.
M. TOULOUZE	2° -	Autorisations de Programmes –Crédits de Paiement 2012.
M. le Maire	3° -	Budget Primitif 2012.
M. TOULOUZE	4° -	Attribution de compensation versée par Metz Métropole à la Ville de Metz pour 2012.
M. LIOGER	5° -	Tarifs municipaux pour l'année 2012.
M. SCHUMAN	6° -	Versement d'une contribution financière à l'Orchestre National de Lorraine pour l'année 2012
M. FONTE	7° -	Versement d'une contribution financière à l'EPCC Metz en Scènes pour 2012.
M. JEAN	8° -	Dissolution de la SAEML Foire Internationale de Metz – Acceptation du reversement de l'actif social.
M. DARBOIS	9° -	Plan Climat de la Ville de Metz.
Mme BORI	10° -	Convention entre la Ville de Metz et le CCAS – Aide au paiement des frais de restauration scolaire.
M. BELHADDAD	11° -	Financement des clubs sportifs pour l'année 2011-2012.
M. SCUDERI	12° -	Acomptes sur les subventions 2012 pour les associations socio-éducatives conventionnées.
M. LEKADIR	13° -	Les rendez-vous Franco-Allemands.
Mme PALLEZ	14° -	Projet Label Nuit - Charte de partenariat Ville de Metz – Préfecture – UPIHM et Groupement des taxis Messins.
M. JEAN	15° -	Metz Métropole Développement – Complément de subvention 2011.
M. LIOGER	16° -	Transfert de la Zone d'Aménagement Concerté du Sansonnet à la SPL SAREMM - Approbation du traité de concession d'aménagement.
M. LIOGER	17° -	Transfert de la Zone d'Aménagement Concerté des Coteaux de la Seille à la SPL SAREMM - Approbation du traité de concession d'aménagement.

Mme FERRARO	18° -	Acquisition en vue de l'intégration dans le domaine public communal d'une partie du trottoir, rue du Magasin aux Vivres appartenant au Conseil Régional de Lorraine.
M. GANDAR	19° -	Acquisition de terrains auprès de l'EPFLorraine à Devant-les-Ponts et Borny.
M. KOENIG	20° -	Renouvellement pour l'année 2012 des conventions de coopération entre la Ville de Metz et Pôle Emploi et de mise à disposition de personnel Pôle Emploi.
Mme HEBER-SUFFRIN	21° -	Enquête de recensement de la population 2012 - Augmentation de la rémunération des agents recenseurs.
Mme FRITSCH-RENARD	22° -	Modalités de mise en œuvre du Compte Epargne Temps.
M. PAYRAUDEAU	23° -	Acceptation d'une indemnité de sinistre.
M. JEAN	24° -	Chèque parking – versement de la quote-part de la Ville de Metz à la Fédération des Commerçants.
M. le Maire	25° -	Communications et décisions prises par M. le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjointes en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et en exécution de la Délibération du Conseil Municipal en date du 30 Avril 2009 ainsi que des décisions rendues par les diverses juridictions administratives.
	26° -	Questions orales.

---

**Le Conseil Municipal de Metz s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Dominique GROS, Maire de Metz, Conseiller Général de la Moselle, le jeudi 15 décembre 2011, à 16h00, dans le Grand Salon de l'Hôtel de Ville, sur convocation préalable en date du 9 décembre 2011.**

**Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et fait état des élus excusés et des procurations données à d'autres élus au sens de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

**Etaient présents :**

**M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle (arrivée à 16h45 point 3), M. SCUDERI Thomas (arrivé 16h58, Point 3), Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice (arrivé à 16h13, Point Divers 1), Mme SAADI Selima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUDENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, M. TOULOUZE Jean-Michel (arrivé à 16h10, Point Divers 1), Mme OASI-SCHAEFER Catherine (arrivée à 16h31 Point 3), Mme BRESSON Maryse (arrivée 16h52 Point 3), M. MARTALIE Stéphane (arrivé à 17h18 Point 3), Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle (arrivée à 18h53 point 7) M. LEKADIR**

Hacène, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick, Mme BOH-PETIT Dominique, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian (arrivé à 17h54 Point 3), Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

**Absents ayant voté par procuration :**

- M. TRON Jacques (procuration à Mme PALLEZ)
- Mme OLESINSKI Marielle (procuration à Mme FERRARO)
- M. SCUDERI Thomas (procuration à Mme KAUCIC)
- M. ANTOINE Christian (procuration à Mme COLIN-OESTERLE)
- Mme BRESSON (procuration à M. TOULOUZE)
- M. KHALIFE Khalifé (procuration à M. THIL)
- M. MARTALIE Stéphane (procuration à M. JEAN)
- M. HETHENER Alain (procuration à Mme ZIMMERMANN)
- Mme OASI-SCHAEFER Catherine (procuration à Mme MERTZ)
- M. MARECHAL Jacques (procuration à Mme BORI)
- Mme PISTER Raphaëlle (procuration à M. LEKADIR)
- Mme DUPONT Laure (procuration M. KRAUSENER à compter du point 7)
- M. SCHUMAN William (procuration à Mme SALLUSTI)

**Absente non excusée :** Mme STEMART Anne

Puis Monsieur le Maire aborde l'ordre du jour du Conseil Municipal.

---

**POINT DIVERS 1 : Point d'information sur des sujets d'actualité :**

Monsieur le Maire évoque sa réunion avec les 3 Présidents de Groupe portant que l'amélioration de la tenue et de la longueur des débats au sein du Conseil Municipal. Lecture de l'article 21 du Règlement Intérieur du Conseil Municipal traitant notamment de la question de la réglementation du temps de parole au sein du Conseil Municipal. Monsieur le Maire fixe pour le DOB à 5mn le temps de parole imparti aux intervenants avec possibilité d'étendre ces dispositions en tant que de besoin aux autres points de l'ordre du jour. Rendez-vous est donné en janvier 2012 aux Présidents de Groupe pour travailler sur ces questions de la police des débats.

**Interventions de :** M. THIL, Mme ZIMMERMANN, M. FONTE

---

**DCM N°11-12-01 : Etat n° 6 de régularisation des décisions modificatives :**

M.TOULOUZE, Rapporteur, expose qu'en ce qui concerne le **Budget Principal**, cet état n° 6 présente un total général de - 7.133.719,65€ se décomposant comme suit :

- une section d'investissement d'un montant de - 7.798.863,49€ ;
- une section de fonctionnement d'un montant de 665.143,84€.

**Pour les dépenses d'investissement**, les principaux mouvements concernent :

- la passation en investissement des travaux en régie du 1<sup>er</sup> semestre (dépense d'ordre) : 542.411,11€ ;

- l'annulation de crédits non utilisés par les services en 2011 (acquisitions et travaux) : - 8.364.000€ ; pour une part significative, ces crédits sont proposés en réinscription au budget 2012, l'avancement des procédures ne permettant pas d'envisager une procédure de report budgétaire de 2011 à 2012, conformément aux prescriptions en ce domaine de la Chambre Régionale des Comptes.  
Ces crédits portent principalement sur les opérations et les lignes budgétaires suivantes : BAM 1.5M€, monuments historiques 1.3M€, Centre Pompidou Metz 1.2M€, et travaux Languedoc et Limousin 1.1M€) ;
- la dépense d'équilibre de recettes de taxe locale d'équipement (TLE) et périscolaire (*voir paragraphe suivant*) : 268.147,55€.

**Pour les recettes d'investissement**, les principaux mouvements concernent :

- la provision pour dépréciation d'actifs envers SANEMA, compte tenu des difficultés de l'entreprise, et à la demande de la TPM (recette d'ordre) : 749.152,06€ ; cette inscription fait suite aux discussions avec la société, afin d'obtenir le paiement d'une créance relative à la clôture de gestion du parking Coislin, exploité jusqu'en 2010 par SANEMA ;
- l'ajustement de TLE : 247.331,00€ ;
- les ressources propres non mobilisées, suite aux annulations de crédits : - 8.364.000€.

**Pour les dépenses de fonctionnement**, les principaux mouvements concernent :

- la dotation aux provisions concernant SANEMA, pour le même montant qu'en recettes d'investissement ;
- la rémunération du cabinet intervenant en appui sur la TLPE : 104.448,73€ ; une participation de 10% était prévue contractuellement avec la société CTR, chargée d'accompagner la mise en place et la gestion de cette nouvelle taxe particulièrement complexe. A compter de 2012, il est mis fin à cette prestation, la gestion de la TLPE étant désormais assurée par les services.
- l'entretien des réseaux d'éclairage public : 118.224,00€ ;
- un versement à la société Gras Savoye : 78.160,79€ ;
- l'ajustement des intérêts courus non échus : 104.685,00€.

**Pour les recettes de fonctionnement**, les principaux mouvements concernent :

- l'écriture inverse de passation des travaux en régie, pour le même montant qu'en dépenses d'investissement ;
- la part de recettes de TLPE correspondant à la rémunération du cabinet, pour le même montant qu'en dépenses de fonctionnement.

Au sein du **Budget Annexe des Eaux**, le principal mouvement concerne l'ajustement des charges de personnel 2011, pour les agents affectés par la Ville au Service des Eaux : 34.688,29€.

Au sein du **Budget Annexe du Camping**, les principaux mouvements concernent :

- l'ajustement des charges de personnel 2011, pour les agents affectés par la Ville au Camping : 11.851€ ;
- le reversement au Budget Principal de la taxe locale de séjour collectée : 16.833,00€.

Au sein du **Budget Annexe des Zones**, le principal mouvement concerne les écritures de fin d'exercice concernant les terrains : passage d'un stock initial de 2.896.576,08€ à un stock final de 7.827.460,01€, s'expliquant par la valorisation due aux travaux et aménagements réalisés.

**En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

- **DE VOTER** ledit état arrêté comme suit :

**BUDGET PRINCIPAL**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT**

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Mouvements positifs réels	688.268,79	321.160,00
Mouvements positifs d'ordre	542.411,11	758.678,35
Mouvements négatifs réels	-9.029.543,39	-8.364.000,00
Mouvements négatifs d'ordre	0,00	0,00
Autofinancement		-514.701,84
<b>Totaux</b>	<b>-7.798.863,49</b>	<b>-7.798.863,49</b>

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Mouvements positifs réels	548.998,91	122.732,73
Mouvements positifs d'ordre	758.678,35	542.411,11
Mouvements négatifs réels	-127.831,58	0,00
Mouvements négatifs d'ordre	0,00	0,00
Autofinancement	-514.701,84	
<b>Totaux</b>	<b>665.143,84</b>	<b>665.143,84</b>

**Totaux généraux -7.133.719,65 -7.133.719,65**

**BUDGET ANNEXE DES EAUX**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT**

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Mouvements positifs réels	0,00	0,00
Mouvements positifs d'ordre	0,00	0,00
Mouvements négatifs réels	-34.688,29	0,00
Mouvements négatifs d'ordre	0,00	0,00
Autofinancement		-34.688,29
<b>Totaux</b>	<b>-34.688,29</b>	<b>-34.688,29</b>

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Mouvements positifs réels	34.688,29	0,00
Mouvements positifs d'ordre	0,00	0,00
Mouvements négatifs réels	0,00	0,00
Mouvements négatifs d'ordre	0,00	0,00
Autofinancement	-34.688,29	
<b>Totaux</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Totaux généraux</b>	<b>-34.688,29</b>	<b>-34.688,29</b>

**BUDGET ANNEXE DU CAMPING**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT**

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Mouvements positifs réels	0,00	0,00
Mouvements positifs d'ordre	0,00	50,00
Mouvements négatifs réels	-28.684,91	0,00
Mouvements négatifs d'ordre	0,00	0,00
Autofinancement		-28.734,91
<b>Totaux</b>	<b>-28.684,91</b>	<b>-28.684,91</b>

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Mouvements positifs réels	28.684,91	0,00
Mouvements positifs d'ordre	50,00	0,00
Mouvements négatifs réels	0,00	0,00
Mouvements négatifs d'ordre	0,00	0,00
Autofinancement	-28.734,91	
<b>Totaux</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Totaux généraux</b>	<b>-28.684,91</b>	<b>-28.684,91</b>

**BUDGET ANNEXE DES ZONES****SECTION D'INVESTISSEMENT**

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Mouvements positifs réels	0,00	0,00
Mouvements positifs d'ordre	7.827.460,01	2.896.576,08
Mouvements négatifs réels	0,00	0,00
Mouvements négatifs d'ordre	0,00	0,00
Autofinancement		4.930.883,93
<b>Totaux</b>	<b>7.827.460,01</b>	<b>7.827.460,01</b>

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Mouvements positifs réels	0,00	0,00
Mouvements positifs d'ordre	2.896.576,08	7.827.460,01
Mouvements négatifs réels	0,00	0,00
Mouvements négatifs d'ordre	0,00	0,00
Autofinancement	4.930.883,93	
<b>Totaux</b>	<b>7.827.460,01</b>	<b>7.827.460,01</b>
<b>Totaux généraux</b>	<b>15.654.920,02</b>	<b>15.654.920,02</b>

**Interventions de : M. LEBEAU**

**Explication de vote demandée par : /**

**Après en avoir délibéré, la délibération est ADOPTEE :**

**Voix pour : 40 :** M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane (x2) M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle (x2), M. JEAN Thierry (x2), Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle (x2), Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, M. KOENIG Sébastien, Mme FERRARO Françoise (x2), M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Selima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire (x2), M. TOULOUZE Jean-Michel (x2), Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, M. LEKADIR Hacène (x2)

**Voix contre : 12 :** Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), Mme BOH-PETIT Dominique, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, Mme ZIMMERMANN

**Marie-Jo (x2), Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie (x2), M. LEBEAU Emmanuel.**

**Abstention : 1 : Mme QUILLOT Anne-Noëlle**

**Absentes au moment du vote : Mme STEMART Anne, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle.**

---

### **DCM N°11-12-02 : Autorisations de programme et crédits de paiement 2012 :**

M.TOULOUZE, Rapporteur, expose que les autorisations de programmes et crédits de paiement (AP/CP) ont été mis en œuvre à partir de 2011, pour gérer une partie des projets d'investissement pluriannuels de la Ville.

Cette méthode permet de faciliter l'arbitrage en éclairant les élus et les services sur la faisabilité des projets et elle accroît la visibilité financière en fixant, pour plusieurs exercices, les crédits affectés à la réalisation d'une opération. Elle permet également de garantir la transparence sur la programmation et le suivi des grands projets de la collectivité.

Ce nouvel outil doit s'adapter au rythme d'avancement administratif et physique des projets. Aussi, après un an de mise en œuvre, il est proposé de valider les modifications et créations suivantes.

#### **AP modifiées :**

- Mettis – Fonds de concours : glissement de 200.000€ de 2012 vers 2013, portant le CP 2012 à 5M€, sur une enveloppe totale de 13M€ sur 3 ans.
- Grosses rénovations et accessibilité PMR dans les écoles : glissement du non réalisé de 2011 vers les exercices suivants, portant le CP 2012 à 1.410.610€, sur une enveloppe totale d'environ 5.2M€ sur 4 ans.
- Programme d'efficacité énergétique des écoles : glissement du non réalisé de 2011 vers 2012, portant le CP 2012 à 782.570€, sur une enveloppe totale de 3M€ sur 4 ans.
- Boîte A Musique : glissement du non réalisé de 2011 et d'une partie des crédits 2012 vers les exercices suivants, portant le CP 2012 à 2.4M€, sur une enveloppe totale de 11.764.000€ sur 4 ans.
- Porte des Allemands : glissement du non réalisé de 2011 et d'une partie des crédits 2012 vers les exercices suivants, portant le CP 2012 à 200.000€, sur une enveloppe totale de 3.5M€ sur 4 ans.
- Eglises Notre-Dame, St Martin et St Vincent : glissement d'une partie des crédits 2012 vers les exercices suivants, portant les CP 2012 à respectivement 150.000, 200.000 et 150.000€, sur des enveloppes d'environ 2.4, 1.4 et 1.4M€.
- Centre culturel et social de Metz Nord-Patrotte : l'opération Médiathèque de la Patrotte est couplée avec un centre social pour être portée à un total de 10M€ sur 5 ans, dont 100.000€ en 2012.
- Programme d'efficacité énergétique des piscines : glissement du non réalisé de 2011 et d'une partie des crédits 2012 vers les exercices suivants, portant le CP 2012 à 400.000€, sur une enveloppe totale de 6.5M€ sur 4 ans.
- Programme d'efficacité énergétique des gymnases : glissement du non réalisé de 2011 et d'une partie des crédits 2012 vers les exercices suivants, portant le CP 2012 à 1M€, sur une enveloppe totale de 5M€ sur 4 ans.
- Place Mazelle : glissement d'une partie des crédits 2012 vers les exercices suivants, portant le CP 2012 à 2.5M€, sur une enveloppe totale d'environ 9.2M€ sur 4 ans.

- Projet urbain Patrotte - Metz Nord : glissement du non réalisé de 2011 et d'une partie des crédits 2012 vers les exercices suivants, portant le CP 2012 à 100.000€, sur une enveloppe totale de 6.5M€ sur 5 ans.
- Opérations structurantes de voirie : glissement du non réalisé de 2011 et d'une partie des crédits 2012 vers les exercices suivants, portant le CP 2012 à 2.865.000€, sur une enveloppe totale d'environ 20.1M€ sur 4 ans.
- Plan Vélo : glissement du non réalisé de 2011 et d'une partie des crédits 2012 vers les exercices suivants, portant le CP 2012 à 1M€, sur une enveloppe de 6M€ sur 4 ans.

AP créées :

- Réaménagement du péristyle de l'Hôtel de Ville : 50.000€ en 2012 sur une enveloppe totale de 1.75M€ sur 2 ans.
- Schéma directeur du système d'information : 450.000€ en 2012 sur une enveloppe totale de 1.8M€ sur 4 ans.
- Création et rénovation de restaurants scolaires : 100.000€ en 2012 sur une enveloppe totale d'1M€ sur 2 ans.
- Eglises St Eucaire et Ste Ségolène : 100.000€ en 2012 pour chaque opération, sur des enveloppes de respectivement 3M€ sur 4 ans et 1.5M€ sur 3 ans.
- Aire d'accueil des gens du voyage – rue Monceau : 200.000€ en 2012 sur une enveloppe totale de 3.5M€ sur 3 ans.

**En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

- **D'ACTER** les réalisations antérieures et de valider les nouvelles prévisions d'AP/CP telles que précisées dans les tableaux en annexe, comprenant les crédits détaillés.

**Interventions de :**

**Explication de vote demandée par :**

**Après en avoir délibéré, la délibération est ADOPTEE :**

**Voix pour : 40 :** M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane (x2) M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle (x2), M. JEAN Thierry (x2), Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle (x2), Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, M. KOENIG Sébastien, Mme FERRARO Françoise (x2), M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Selima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire (x2), M. TOULOUZE Jean-Michel (x2), Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, M. LEKADIR Hacène (x2)

**Voix contre : 12 :** Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), Mme BOH-PETIT Dominique, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie (x2), M. LEBEAU Emmanuel.

**Abstention : 1 :** Mme QUILLOT Anne-Noëlle

**Absentes au moment du vote :** Mme STEMART Anne, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle.

**DCM N°11-12-03 : Budget Primitif 2012 – Motion Recettes – Motion Dépenses :**

M. le Maire, Rapporteur, présente le rapport de présentation du Budget Primitif 2012

**En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

**MOTION 1**

- **DE VOTER** le budget par chapitre conformément à l'article L.2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- **D'ARRETER** le montant du Budget Primitif 2012 en recettes comme suit :

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

- Budget Principal

. Mouvements réels	35 492 174
. Mouvements d'ordre	<u>13 730 644</u>
. Mouvements budgétaires	49 222 818

- Budget Annexe des Eaux

. Mouvements réels	0
. Mouvements d'ordre	<u>1 057 341</u>
. Mouvements budgétaires	1 057 341

- Budget Annexe du Camping

. Mouvements réels	0
. Mouvements d'ordre	<u>64 590</u>
. Mouvements budgétaires	64 590

- Budget Annexe des Zones

. Mouvements réels	0
. Mouvements d'ordre	<u>0</u>
. Mouvements budgétaires	0

**TOTAL 50 344 749**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

- Budget Principal

. Mouvements réels	154 559 156
. Mouvements d'ordre	<u>922 282</u>
. Mouvements budgétaires	155 481 438

- Budget Annexe des Eaux

. Mouvements réels	1 588 262
. Mouvements d'ordre	<u>42 844</u>
. Mouvements budgétaires	1 631 106

- Budget Annexe du Camping

. Mouvements réels	280 000
. Mouvements d'ordre	<u>0</u>
. Mouvements budgétaires	280 000

- Budget Annexe des

. Mouvements réels	8 220 831
. Mouvements d'ordre	<u>0</u>
. Mouvements budgétaires	8 220 831

**TOTAL 165 613 375**

**TOTAL GENERAL 215 958 124**

- **DE DECIDER** pour 2012 de reconduire les taux des 3 impôts locaux, soit :
  - 18,09% pour la Taxe d'Habitation

- 17,21% pour la Taxe Foncière sur les propriétés bâties
- 70,35% pour la Taxe Foncière sur les propriétés non bâties représentant un produit global de 51.800.000 Euros.

## **MOTION 2**

- **DE VOTER** le budget par chapitre conformément à l'article L.2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- **D'ARRÊTER** le montant du Budget Primitif 2012 en dépenses comme suit :

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

- <u>Budget Principal</u>	
. Mouvements réels	48 300 536
. Mouvements d'ordre	<u>922 282</u>
. Mouvements budgétaires	49 222 818
- <u>Budget Annexe des Eaux</u>	
. Mouvements réels	1 014 497
. Mouvements d'ordre	<u>42 844</u>
. Mouvements budgétaires	1 057 341
- <u>Budget Annexe du Camping</u>	
. Mouvements réels	64 590
. Mouvements d'ordre	<u>0</u>
. Mouvements budgétaires	64 590
- <u>Budget Annexe des Zones</u>	
. Mouvements réels	0
. Mouvements d'ordre	<u>0</u>
. Mouvements budgétaires	0
	<b>TOTAL</b>
	<b>50 344 749</b>

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

- <u>Budget Principal</u>	
. Mouvements réels	141 750 794
. Mouvements d'ordre	<u>13 730 644</u>
. Mouvements budgétaires	155 481 438
- <u>Budget Annexe des Eaux</u>	
. Mouvements réels	573 765
. Mouvements d'ordre	<u>1 057 341</u>
. Mouvements budgétaires	1 631 106
- <u>Budget Annexe du Camping</u>	
. Mouvements réels	215 410
. Mouvements d'ordre	<u>64 590</u>
. Mouvements budgétaires	280 000
- <u>Budget Annexe des Zones</u>	
. Mouvements réels	8 220 831
. Mouvements d'ordre	<u>0</u>
. Mouvements budgétaires	8 220 831
	<b>TOTAL</b>
	<b>165 613 375</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>
	<b>215 958 124</b>

Lecture par M. ALDRIN des 3 amendements qu'il a déposés (amendements sur les dépenses de fonctionnement (N°1), la fiscalité (N°2) et la politique de l'emploi (N°3)).

Ouverture des débats sur les amendements de M. ALDRIN suite à leur distribution aux membres du Conseil Municipal

**N°1 : Intervention de :M. LEBEAU :**

**Après en avoir délibéré, l'amendement N°1 est : REJETE**

**Voix contre : 41 :** M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane (x2) M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry (x2), Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle (x2), Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise (x2), M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Selima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme OASI-SHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, M. LEKADIR Hacène (x2)

**Voix pour : 13 :** Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), Mme BOH-PETIT Dominique, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie (x2), M. LEBEAU Emmanuel.

**Abstention : 0**

**Absente au moment du vote : Mme STEMART Anne**

**N° 2 : Explication de : M. ALDRIN**

**Après en avoir délibéré, l'amendement N°2 est : REJETE**

**Voix contre : 41 :** M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane (x2) M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry (x2), Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle (x2), Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise (x2), M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Selima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme OASI-SHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, M. LEKADIR Hacène (x2)

**Voix pour : 13 :** Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), Mme BOH-PETIT Dominique, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie (x2), M. LEBEAU Emmanuel.

**Abstention : 0**

**Absente au moment du vote : Mme STEMART Anne**

**N°3 : Explications de :** Mme KAUCIC, M. LEBEAU, M.FONTE, M. ALDRIN, M. KOENIG, M. SCUDERI

**Après en avoir délibéré, l'amendement N°3 est : REJETE**

**Voix contre : 41 :** M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane (x2) M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry (x2), Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle (x2), Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise (x2), M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Selima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme OASI-SHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, M. LEKADIR Hacène (x2)

**Voix pour : 13 :** Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), Mme BOH-PETIT Dominique, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie (x2), M. LEBEAU Emmanuel.

**Abstention : 0**

**Absente au moment du vote :** Mme STEMART Anne

**Examen du projet de délibération :**

**Interventions de :** Mme PALLEZ, M. THIL, Mme ZIMMERMANN, Mme KAUCIC, Mme COLIN-OESTERLE, M. DARBOIS, M. ALDRIN, M. FONTE, M. LEBEAU, Mme BORI, Mme QUILLOT, M. JEAN, M. LE MAIRE

**Explication de vote :** M. THIL, M. LEBEAU

**Après en avoir délibéré, la délibération est ADOPTEE s'agissant des recettes :**

**Voix pour : 41 :** M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane (x2) M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle (x2), Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise (x2), M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Selima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme OASI-SHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, M. LEKADIR Hacène (x2)

**Voix contre : 13 :** Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), Mme BOH-PETIT Dominique, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, Mme QUILLOT Anne-Noëlle Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), M. ANTOINE Christian, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

**Abstention : 0**

**Absente au moment du vote :** Mme STEMART Anne.

**Après en avoir délibéré, la délibération est ADOPTÉE s'agissant des dépenses :**

**Voix pour : 41 :** M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane (x2) M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle (x2), Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise (x2), M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Selima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, M. LEKADIR Hacène (x2)

**Voix contre : 13 :** Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), Mme BOH-PETIT Dominique, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, Mme QUILLOT Anne-Noëlle Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), M. ANTOINE Christian, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

**Abstention : 0**

**Absente au moment du vote : Mme STEMART Anne.**

---

**DCM N°11-12-04 : Attribution de compensation versée par Metz Métropole à la Ville de Metz pour 2012 :**

M.TOULOUZE, Rapporteur, expose que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de Metz Métropole a pour mission :

- d'une part, de procéder à l'évaluation du montant de la totalité des charges financières transférées à l'EPCI et correspondant aux compétences dévolues à celui-ci ;
- d'autre part, de calculer les attributions de compensation versées par l'EPCI à chacune de ses communes membres.

La CLECT doit donc obligatoirement intervenir lors de tout transfert de charges qui peut résulter, soit d'une extension des compétences de l'EPCI, soit de la définition de l'intérêt communautaire de telle ou telle action.

Il revient à la CLECT, telle qu'elle est définie par la loi de 1999, de garantir l'équité de traitement et la transparence des méthodes d'évaluation des charges transférées. Elle propose donc une méthodologie d'évaluation et veille à son application effective à chaque transfert.

C'est ainsi que la CLECT s'est réunie le 7 novembre 2011, pour examiner les points qui suivent, avec leurs incidences respectives sur l'attribution de compensation versée à la Ville de Metz :

1 - Evaluation des transferts de charges dans le cadre de l'élargissement de la définition de l'intérêt communautaire en matière de voirie (extension aux voies supportant les lignes à haut niveau de service du réseau METTIS ; délibération du Conseil de Communauté en date du 11 juillet 2011) : **842 000 € de charges transférées**, dont 600 000 € au titre de l'investissement et 242 000 € au titre du fonctionnement ; cette dernière charge sera reversée à la Ville au travers d'une convention, qui lui fait conserver l'entretien courant des voiries transférées, pour le compte de Metz Métropole ;

2 - Evaluation des transferts de charges pour la participation au financement de la Mission Locale du Pays Messin au titre de la reconnaissance d'intérêt communautaire de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, et du partenariat avec le réseau d'accueil des jeunes dans

le cadre de la compétence en matière de politique de la ville : cela représente un **transfert de charge évalué à 122 872 €** ;

3 - Evolution des attributions de compensation au titre de la prise en charge intercommunale partielle du financement du service de l'état-civil, liée à l'implantation de nouveaux établissements hospitaliers sur le site de Mercy : pour 2012, une **charge estimée pour Metz à 9 377 €**; ce montant sera ajusté chaque année, pendant la période de montée en charge des nouveaux équipements ;

Le détail des évaluations figure dans le rapport approuvé par la CLECT, joint en annexe. Au total, l'attribution de compensation de la Ville de Metz diminuera en 2012 de 974 249 €, pour atteindre désormais 28 833 867 €. Par ailleurs, le montant de la dotation de solidarité communautaire (DSC) reversée à la Ville reste inchangé à 3 220 000 €.

Metz Métropole a l'obligation de notifier aux communes membres les montants des attributions de compensation reversés, avant le 15 février de l'année considérée.

Aussi, en raison de l'importance du sujet traité, il a été retenu de soumettre le présent rapport de la CLECT à l'ensemble des conseils municipaux des communes membres, pour décision.

**Les membres du Conseil Municipal sont donc invités à se prononcer sur le montant de l'attribution de compensation calculé pour la Ville en 2012, soit désormais 28 833 867 euros, au regard du rapport annexé.**

**En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

- **D'APPROUVER** le présent rapport de la CLECT et le montant de l'attribution de compensation attribué à la Ville de Metz, à compter de l'année 2012,
- **D'AUTORISER** en conséquence Monsieur Le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents, et notamment les conventions de prestations de service prévues.

**Interventions de : Mme ZIMMERMANN, M. LE MAIRE**

**Explication de vote demandée par : /**

**Après en avoir délibéré, la délibération est ADOPTEE :**

**Voix pour : 39 : M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane (x2) M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle (x2), Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. BELHADDAD Belkhir, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise (x2), M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Selima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie,**

**Abstentions : 12 : Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), Mme BOH-PETIT Dominique, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, Mme QUILLOT Anne-Noëlle Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), M. ANTOINE Christian, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie.,**

**Contre : 0**

**Absents au moment du vote : Mme STEMART Anne, M. LEBEAU Emmanuel, M. LEKADIR Hacène (x2)**

---

**DCM N°11-12-05 : Tarifs municipaux pour l'année 2012 :**

M.LIOGER, Rapporteur, expose que le recueil annexé au présent rapport a été réalisé afin de recenser dans un document unique, les différents tarifs municipaux applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

**En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

- **D'APPROUVER** les tarifs municipaux répertoriés dans le catalogue ci-annexé avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2012

**Interventions de :**

**Explication de vote demandée par :**

**Après en avoir délibéré, la délibération est ADOPTÉE :**

**Voix pour : 38 :** M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane (x2) M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle (x2), M. JEAN Thierry (x2), Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle (x2), Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. BELHADDAD Belkhir, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, Mme FERRARO Françoise (x2), M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, LEKADIR Hacène (x2)

**Abstentions : 11 :** Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), Mme BOH-PETIT Dominique, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, Mme QUILLOT Anne-Noëlle Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), M. ANTOINE Christian, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie,.

**Contre : 0**

**Absents au moment du vote :** Mme STEMART Anne, M. LEBEAU Emmanuel, Mme NICOLAS Martine, M. KOENIG Sébastien, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme SAADI Selima

---

**DCM N°11-12-06 : Versement d'une contribution financière à l'Orchestre National de Lorraine pour l'année 2012 :**

M.SCHUMAN, Rapporteur, expose que le Syndicat Mixte Orchestre National de Lorraine sollicite la Ville de Metz au titre du financement de son programme d'activités, de son fonctionnement et de ses investissements 2012.

La saison 2010/2011 a été particulièrement dense avec 70 concerts, à Metz (notamment à l'Arsenal et à l'Opéra-Théâtre ou encore dans le cadre de la Nuit Blanche 4), mais également en Région Lorraine (Epinal, Nancy, Sarrebourg, Uckange,...), en Allemagne (Essen, Aix La Chapelle, Mannheim, Wiesbaden, ...), ainsi que la participation à des festivals de renom ( La Chaise Dieu, festival Berlioz en Isère, festival « Septembre Musical de l'Orne » en Sarthe, festival de Fénétrange et festival de Laon dans l'Aisne) et à divers ateliers dans le cadre de l'Académie ACANTHES du 5 au 13 juillet 2011.

L'Orchestre est également impliqué dans une mission éducative et d'action culturelle auprès des élèves du Conservatoire à Rayonnement Régional de Metz Métropole (C2R), ainsi que des étudiants de la Grande Région SAR/LOR/LUX.

S'agissant de la saison 2011-2012, l'Orchestre renouvelle ses prestations à l'Arsenal notamment avec la symphonie n°8 de Chostakovitch et la prodige violoniste coréenne Esther Yoo, mais aussi à l'Opéra-Théâtre avec le Faust de Gounod ou l'Auberge du Cheval Blanc de Benatsky, un ciné concert sur un film de Thierry de Mey à l'Arsenal, un concert avec Julien Clerc aux Arènes ou sa participation au festival « Au large de St Malo » au printemps 2012. Le programme 2012 se veut ainsi riche et varié à l'image du concert sur Schoenberg dans le cadre des journées européennes de la culture juive ou du concert très « straussien » de nouvel an.

Sur un budget de fonctionnement prévisionnel de 5 933 693 € pour l'exercice 2012, il est proposé au Conseil Municipal de procéder au versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 043 610 € à l'Orchestre National de Lorraine (en augmentation par rapport à 2011 de +2,5% soit 50 000 €). De même, le Syndicat Mixte ONL a sollicité des participations financières auprès de l'Etat à hauteur de 1 522 483 € (+1,5%) et auprès de la Région Lorraine à hauteur de 1 804 000 € (+2,5%).

S'agissant du budget d'investissement d'un montant global de 105 743 €, l'ONL sollicite la Ville de Metz et la Région Lorraine pour un montant de 20 000 € chacune. Ce programme comprend l'acquisition de matériels informatiques et l'achat d'un piano (coût 75 000 €) pour lequel l'orchestre attend également une subvention au titre de la réserve parlementaire à hauteur de 55 000€.

#### **En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

- **DE VERSER** une participation financière en fonctionnement d'un montant de 2 043 000 euros à l'Orchestre National de Lorraine.
- **DE VERSER** une participation financière de 20 000 € en investissement à l'ONL pour l'acquisition de matériels informatiques et l'achat d'un piano.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document contractuel se rapportant à la présente subvention.

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2012.

**Interventions de : M. THIL, Mme De OLIVEIRA, M. LE MAIRE**

**Explication de vote demandée par : /**

#### **Après en avoir délibéré, la délibération est ADOPTÉE :**

**Voix pour : 51 : M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane (x2) M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle (x2), M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, Mme BORI Danielle (x2), Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. BELHADDAD Belkhir, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, Mme FERRARO Françoise (x2), M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Selima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme De OLIVEIRA**

**Nathalie, LEKADIR Hacène (x2), Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), Mme BOH-PETIT Dominique, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, Mme QUILLOT Anne-Noëlle Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), Mme NICOLAS Martine, M. ANTOINE Christian, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Absents au moment du vote : Mme STEMART Anne, M. KOENIG Sébastien, M. TOULOUZE Jean-Michel.**

**M. FONTE Antoine ne participe pas au vote.**

---

**DCM N°11-12-07 : Versement d'une contribution financière à l'EPCC Metz en Scènes pour 2012 :**

M.FONTE, Rapporteur, expose que l'EPCC Metz en Scènes sollicite la Ville de Metz au titre du financement de son programme d'activités, de son fonctionnement et de ses investissements 2012.

A côté de ses nouveaux rendez-vous événementiels à succès (Week-end franco-allemand, cycle des ciné-concerts, semaine Hip Hop) et outre les spectacles programmés à l'Arsenal et aux Trinitaires dont la fréquentation et le rayonnement médiatique (local, national et transfrontalier) progressent fortement de manière continue depuis sa création, l'EPCC Metz en Scènes participe à de nombreux projets, en partenariat avec la Ville de Metz et plusieurs institutions culturelles locales : Eté du livre, Nuit blanche, Festival Passages, Metz en Fête, East Block Party (Hip Hop) ...

L'établissement mène par ailleurs une action structurante au bénéfice du développement de la vie musicale du territoire en soutenant le travail d'ensembles associés (Concert Lorrain, Ensemble Stravinsky, PH7) et en accueillant des artistes en résidence (partiellement en lien avec l'ONL).

En 2012, aux côtés de Nathalie Stutzmann (dont le CD enregistré à l'Arsenal vient d'être placé en tête des ventes de musique classique), deux artistes de premier plan seront à l'honneur à l'Arsenal : le compositeur Thierry Pécou et la pianiste Vanessa Wagner. Par ailleurs deux associations (Musiques Volantes et Zikamine) ont rejoint le Concert Lorrain en établissant leur siège administratif aux Trinitaires.

L'EPCC Metz en scènes agit également pour la préfiguration de la future salle de musiques actuelles, projet porté par la ville de Metz et dont la gestion lui sera confiée dès la réception des travaux. En amont de l'ouverture de ce nouvel établissement, l'EPCC a conduit en 2011 des actions conçues et suivies par un Comité de préfiguration composé de représentants associatifs, de l'EPCC Metz en Scènes, du service de l'action culturelle et du service politique de la ville. En 2012, ces actions devront s'amplifier jusqu'à l'ouverture de la salle prévue en 2013. Dans ce cadre, il est nécessaire pour l'EPCC de procéder à des recrutements pour préparer le fonctionnement de la future BAM soit 5 emplois (dont 1 emploi temps plein 12 mois et 4 emploi temps plein 4 mois) pour un coût global de 125 889 €.

Au cœur de l'esprit des actions de préfiguration figure l'accueil de nouveaux publics, notamment en provenance des différents quartiers de la ville. L'établissement soutient ainsi de nombreuses initiatives à travers son service des publics. Un travail de sensibilisation est réalisé auprès d'associations, de MJC et d'établissements scolaires. Une large ouverture aux pratiques en amateur est également opérée.

S'agissant d'une première approche du bilan des activités de l'EPCC 2011, on peut noter que le niveau des activités de l'ARSENAL est particulièrement élevé avec 115 manifestations

artistiques et culturelles (sur sa seule programmation) et 113 manifestations commerciales en 2011. L'évolution de la billetterie de cet équipement (prenant en compte une estimation des mois de novembre et décembre) en 2011 est estimée en progression de +7,88% par rapport à 2010 (hors billetterie ONL).

De même la fréquentation globale du public comprenant tous les types de manifestations (spectacles, expositions, conférences, ateliers, stages, enregistrement, manifestations commerciales..) est estimée à 171 560 pour 315 manifestations.

S'agissant de l'activité des Trinitaires, l'activité de diffusion reste soutenue avec 100 spectacles présentés et 20 500 spectateurs accueillis (+2%).

Afin de permettre à cet établissement de fonctionner et de faire face aux échéances qui s'imposent dans le cadre de la gestion de lieux culturels de cette envergure, il est proposé de lui attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 3 790 450 euros (soit une reconduction du budget précédent) auquel s'ajoute une aide exceptionnelle de 335 889 euros pour les actions de préfiguration de la future salle de musique actuelle à Metz. Il est également proposé le versement à l'EPCC Metz en Scènes d'une subvention d'équipement de 80 000 euros pour le renouvellement de son parc matériel et mobilier et une subvention d'équipement de 100 000 euros pour l'entretien courant des bâtiments.

A titre d'information, l'EPCC Metz en Scènes sollicite une subvention en fonctionnement auprès de la Région Lorraine pour un montant de 190 000 € ainsi qu'une aide financière de l'État-DRAC Lorraine de 97 500 €

Il est donc proposé de verser une contribution globale à l'EPCC Metz en Scènes de 4 126 339 € en fonctionnement et 180 000€ en investissement.

#### **En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

- **DE VERSER** à l'EPCC Metz en Scènes une contribution financière de 4 126 339 € comprenant une aide exceptionnelle de 335 889 € pour la préfiguration de la future SMAC. Cette contribution sera versée en deux acomptes (en janvier et en juin 2012).
- **DE VERSER** une subvention d'équipement et d'entretien courant à l'EPCC Metz en Scènes pour un montant global de 180 000 €.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice 2012.

**Interventions de :** Mme NICOLAS, M. THIL, M. LEKADIR, M. FONTE, M. LE MAIRE

**Explication de vote demandée par :** M. THIL

#### **Après en avoir délibéré, la délibération est ADOPTÉE :**

**Voix pour : 53 :** M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane (x2) M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle (x2), Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. BELHADDAD Belkhir, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise (x2), M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Selima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert (x2), Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), Mme BOH-PETIT Dominique, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, Mme QUILLOT Anne-

Noëlle Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), Mme NICOLAS Martine, M. ANTOINE Christian, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

Contre : 0

Abstention : 0

Absentes au moment du vote : Mme STEMART Anne, Mme FRITSCH-RENARD Anne.

---

**DCM N°11-12-08 : Dissolution de la SAEML Foire Internationale de Metz – Acceptation du reversement du montant de l'actif social :**

M. JEAN, Rapporteur, expose que par délibération en date du 25 janvier 2007, la Ville de Metz avait approuvé, après avoir constaté qu'un nouveau délégataire de service public avait été désigné à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 par Metz Métropole pour exploiter le service public lié au développement et à l'exploitation du Parc des Exposition, l'engagement d'une procédure de dissolution anticipée de la Société d'Economie Mixte Locale (SAEML) Foire Internationale de Metz (FIM).

Les actionnaires de la FIM, société anonyme au capital de 50 000 euros, divisé en 5 000 actions de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire le 20 janvier 2011 notamment pour se prononcer sur l'ensemble des opérations de liquidation et sur le compte définitif qui en résulte. Lors de cette assemblée, ils ont approuvé les opérations de liquidation et le compte définitif faisant ressortir un solde positif (actif réalisable) de 1 886 935,72 euros.

Il est précisé que l'Assemblée Générale a décidé de mettre en place un séquestre à hauteur de la somme forfaitaire de 100 000 euros afin de traiter et régler les éventuelles réclamations et après application du droit de 1,1% sur le boni de liquidation, il résulte un total distribuable de 1 766 729,43 €.

In fine, l'Assemblée Générale a décidé de répartir le solde positif du compte définitif de liquidation par l'attribution d'une somme nette de 353,35 € (353,345884 euros exactement) à chaque action. La Ville détenant 833 actions dans cette société, la somme de 294 337,12 € doit ainsi lui revenir.

**En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

- **DE DONNER** quitus aux liquidateurs pour les actions effectuées dans le cadre de leur mission ;
- **D'ACCEPTER** le reversement du montant net de l'actif social de 1 886 935,72 € à raison de 353,345884 € par action, soit un montant total de 294 337,12 € pour les 833 actions détenues par la Ville de Metz au sein de la SAEML FIM ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toute décision pour mener à bien la procédure de reversement de l'actif et conclure tout acte ou prendre en charge toute dépense relative à son exécution ;
- **D'ORDONNER** les inscriptions budgétaires correspondantes.

**Interventions de :** Mme ZIMMERMANN, M. LEBEAU, M. JEAN

**Explication de vote demandée par :** /

**Après en avoir délibéré, la délibération est ADOPTEE :**

**Voix pour : 54 :** M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane (x2) M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle (x2), Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. BELHADDAD Belkhir, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-

SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise (x2), M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Selima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert (x2), Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), Mme BOH-PETIT Dominique, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, Mme QUILLOT Anne-Noëlle Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), Mme NICOLAS Martine, M. ANTOINE Christian, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

Contre : 0

Abstention : 0

Absente au moment du vote : Mme STEMART Anne

---

**Suspension de la séance à 19h16.**

---

**Reprise de la séance à 19h47**

---

Etaients présents :

M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, M. SCUDERI Thomas, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Selima, M. PLANCHETTE Daniel, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick, Mme BOH-PETIT Dominique, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie.

Absents excusés : Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, Mme FERRARO Françoise, M. KRAUSENER Gilbert, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. KOENIG Sébastien, Mme KAUCIC Isabelle, M. LEBEAU Emmanuel

Absente non excusée : Mme STEMART Anne

---

DCM N°11-12-09 : Plan Climat de Metz :

M.DARBOIS, Rapporteur, expose que :

**Les villes, acteurs incontournables dans la lutte contre les changements climatiques**

Près de 80% des émissions de gaz à effet de serre (GES) sont générées directement ou indirectement par les espaces urbains. Les Villes sont donc des acteurs incontournables dans la lutte contre les changements climatiques et la Commission européenne a d'ailleurs reconnu leur rôle majeur dans ce domaine avec la mise en place de la Convention des Maires qui

engage les Villes d'Europe signataires à réduire de plus de 20% leurs émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020.

### **Le Plan Climat, le volet « Climat » de l'Agenda 21**

Par délibération du 28 mai 2009, la Ville de Metz s'est engagée à élaborer et à soumettre son plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre intitulé Plan Climat. Ce programme constitue ainsi le volet « climat » de l'Agenda 21.

Un bilan des émissions de gaz à effet de serre a été réalisé en 2010 par un bureau d'études spécialisé sur le territoire communal et au niveau du patrimoine et des services municipaux :

- 43 % des émissions du territoire sont ainsi issues du secteur résidentiel (logements),
- 42% relèvent du secteur tertiaire (bureaux, commerces),
- 12 % proviennent du secteur des transports publics et privés,
- 3 % sont directement liées aux activités et au patrimoine de la Ville de Metz.

### **Un plan d'actions concerté et engageant**

Plus d'une quarantaine de partenaires (collectivités locales, institutionnels, associations, entreprises, université, etc.) ont pris part, début 2011, à des ateliers thématiques. Les membres de comités de quartiers et les habitants ont également pu préciser leurs propositions d'actions. C'est ainsi que le Plan Climat a été construit autour d'une vingtaine d'actions significatives retenues pour engager la Ville de Metz et l'ensemble des acteurs du territoire dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

### **Un Plan Climat adapté aux enjeux du territoire messin**

1. ***La Ville de Metz va poursuivre la mise en œuvre de son programme d'efficacité énergétique sur son patrimoine communal*** (isolation des gymnases, des piscines, des écoles, rénovation de l'éclairage public), continuer à réduire son empreinte carbone au niveau de ses activités (cantines scolaires, manifestations, achats publics, etc.), et développer les énergies renouvelables (préchauffage de l'eau des piscines par l'énergie solaire, développement de la production photovoltaïque, etc.) et à adapter la Ville aux changements climatiques (développer des espaces verts et l'agriculture urbaine, etc.). Au regard des investissements déjà engagés et de la poursuite de cet effort, la Ville est en mesure de réduire ses propres émissions de plus de 20% d'ici 2020 ;
2. Dans ***le secteur des transports***, un effort significatif est engagé avec la réalisation de Mettis, la mise en œuvre du Plan Vélo et le développement de l'autopartage. Mettis représente à lui seul les 3/4 de la réduction des émissions de gaz à effet de serre pour ce secteur. Cette dynamique devra être poursuivie pour envisager une baisse de 20% des émissions sur ce secteur d'ici 2020.
3. Les émissions issues des ***secteurs résidentiels et tertiaires*** constituent un enjeu majeur aussi bien en termes de consommation d'énergie qu'en termes d'émissions de gaz à effet de serre. Les actions pour y répondre sont de plusieurs ordres :
  - Agir sur l'isolation des logements privés avec le programme d'Intérêt général sur l'habitat dégradé,
  - Contribuer, au travers du Programme Local de l'Habitat, à rendre le parc de logements sociaux plus performant au niveau énergétique,
  - Alimenter en énergie renouvelable les bâtiments grâce à la centrale à biomasse de l'UEM. Une baisse de plus de 14% les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020 est attendue,
  - Construire de nouveaux quartiers à basse consommation d'énergie (écoquartier des Coteaux de la Seille, Sansonnet, etc.),
  - Accompagner Metz Métropole Développement pour inciter commerçants et entreprises à maîtriser leurs consommations et à isoler leur patrimoine.

### **Le Plan Climat, pour anticiper les effets de la crise énergétique et accompagner les acteurs du territoire**

Dans les années à venir la facture énergétique va devenir difficilement supportable pour de nombreux habitants. C'est pourquoi, le Plan Climat prévoit d'aider les populations les plus fragiles. Une action d'information sur les mesures de prévention et une distribution de kits énergie sera ainsi réalisée auprès des habitants en précarité.

Enfin, pour inciter et accompagner tous les acteurs de son territoire, la Ville a contribué à la création de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) du Pays Messin qui constitue l'outil majeur d'information proche des citoyens, neutre, gratuit et objectif.

### **Le Plan Climat, un engagement européen évalué périodiquement**

Un chiffrage de la réduction des émissions de gaz a été réalisé par un bureau d'études spécialisé, garant de la qualité des données fournies et de l'objectivité des estimations réalisées. Le Plan Climat présenté au Conseil Municipal sera transmis à la Convention des Maires chargée de suivre l'avancement des réalisations qui permettront de respecter l'engagement pris en 2009 de réduire de plus de 20% nos émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020.

### **En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

- **D'ADOPTER** le Plan climat de la ville de Metz
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à mettre en œuvre ce programme d'actions
- **DE TRANSMETTRE** ce plan à la convention des maires
- **DE SOLLICITER** toutes les subventions auxquelles la ville de Metz peut prétendre pour sa mise en œuvre
- **DE PREVOIR** une évaluation régulière de ce plan

**Interventions de :** Mme QUILLOT, Mme NICOLAS, Mme PALLEZ, Mme LEBLAN, M. LE MAIRE, M. DARBOIS

### **Sortie des conseillers municipaux de l'opposition à 20h05**

**Explication de vote demandée par :** /

### **Après en avoir délibéré, la délibération est ADOPTÉE :**

**Voix pour : 41 :** M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane (x2) M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle (x2), Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. BELHADDAD Belkhir, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise (x2), M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Selima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert (x2), Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène.

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Absents au moment du vote :** Mme STEMART Anne, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), Mme BOH-PETIT Dominique, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, Mme QUILLOT Anne-Noëlle Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), Mme NICOLAS Martine, M. ANTOINE Christian, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

---

**DCM N°11-12-10 : Convention entre la Ville de Metz et le Centre Communal d'Action Sociale – aide au paiement des frais de restauration scolaire :**

Mme BORI, Rapporteur, expose que la restauration scolaire permet aux enfants, dans un espace de mixité sociale et de prise en charge éducative adaptée, de bénéficier d'un repas équilibré et d'un lieu de socialisation. Afin de favoriser l'accès de tous les enfants à ce service public essentiel, la Ville de Metz a adopté en 2009 des tarifs tenant compte des ressources des parents, sur la référence du quotient familial calculé par la CAF. En fonction des quotients familiaux, les tarifs proposés aux familles varient de 1,50 € à 3,90 € par repas.

Face à la dégradation du contexte socio-économique, il apparaît utile de prolonger cet effort de justice sociale, le repas pris à la restauration scolaire constituant, pour certains enfants, le seul repas réellement équilibré de la journée. C'est pourquoi le CCAS et la Ville de Metz se sont engagés dans un travail partenarial afin que les familles les plus modestes puissent bénéficier d'une aide forfaitaire au paiement des frais de restauration scolaire.

Cette aide est ciblée sur les familles qui en ont le plus besoin, à savoir les familles messines dont le quotient familial est inférieur à 550.

Sont concernés par cette aide, 1785 enfants messins fréquentant la restauration scolaire depuis la dernière rentrée, soit :

- 785 enfants dont les parents ont un QF inférieur à 350, pour un tarif unitaire de repas de 1,50 €,
- 902 enfants dont les parents ont un QF compris entre 351 et 550, pour un tarif unitaire de repas à 2,30 €,

L'aide apportée par le CCAS sera directement créditée sur les comptes familles de restauration scolaire des bénéficiaires et correspondra à :

- un mois de repas pour les enfants dont les parents ont un QF inférieur à 350, soit une aide de 24 € (budget estimé à 18 840 €)
- un mois de repas à demi-tarif pour les enfants dont les parents ont un QF compris entre 351 et 550, soit une aide de 18,40 € (budget estimé à 16 596,8 €)

Par ailleurs, pour la rentrée 2012-2013, concomitamment à la réflexion engagée par la Ville de Metz sur la politique tarifaire de la restauration scolaire, le CCAS et la Ville adapteront, si nécessaire, leur partenariat visant à aider les familles en difficultés.

#### **En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

- **D'ACCEPTER** la création d'un dispositif d'aide forfaitaire aux frais de restauration scolaire pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2012,
- **D'ACCEPTER** l'attribution de cette aide aux élèves messins des écoles publiques maternelles et élémentaires de Metz étant inscrits à la restauration scolaire au 1<sup>er</sup> novembre 2011, selon les modalités matérielles et financières définies dans la convention jointe en annexe,
- **AUTORISÉ** Monsieur le Maire ou son représentant, dûment habilité, à signer la dite convention à passer entre le CCAS et la Ville de Metz et tout document s'y rapportant.

#### **Intervention de : Mme PALLEZ**

#### **Explication de vote demandée par : /**

#### **Après en avoir délibéré, la délibération est ADOPTÉE :**

**Voix pour : 49 : M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane (x2) M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle (x2), Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. BELHADDAD Belkhir, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise (x2), M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Selima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert (x2), Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie,**

**M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, Mme QUILLOT Anne-Noëlle Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), Mme COLIN-OESTERLE Nathalie (x2), M. LEBEAU Emmanuel**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Absents au moment du vote : Mme STEMART Anne, M. TOULOUZE Jean-Michel, M. THIL Patrick (x2), Mme BOH-PETIT Dominique, Mme NICOLAS Martine,**

---

### **DCM N°11-12-11 : Financement des clubs sportifs pour la saison 2011/2012 :**

M.BELHADDAD, Rapporteur, expose ce qui suit :

Vecteur important de cohésion sociale et d'intégration, le développement du sport à Metz est une priorité pour la Municipalité qui a décidé d'accompagner fortement les clubs sportifs dans les actions qu'ils mènent en cohérence avec les orientations définies par la ville dans le cadre de sa politique sportive qui se décline autour d'axes prioritaires : soutien au sport amateur, accompagnement du sport de haut niveau, encouragements aux manifestations sportives. Au-delà de ces orientations, on peut mettre en avant quelques axes plus particuliers :

- Le sport, vecteur d'intégration sociale :

Au travers des appels à projets lancés en septembre auprès de tous les clubs sportifs, la ville a souhaité notamment toucher des publics plus ciblés. Elle favorise ainsi la féminisation du sport tant au niveau de la pratique que de l'encadrement. Elle encourage également toutes les actions permettant l'accès des personnes handicapées au sport et plus particulièrement aux sports généralement pratiqués par des personnes valides.

- Le sport pour les jeunes :

Dans le cadre de sa politique sportive, la ville accentue par ailleurs ses actions en direction des publics jeunes que ce soit au travers des écoles des sports ou par le biais de son implication au niveau du sport scolaire par la mise à disposition d'éducateurs qui interviennent dans les disciplines de base que sont la gymnastique, l'athlétisme ou encore la natation. Elle développe également des actions spécifiques pour assurer des passerelles entre le monde scolaire et la pratique fédérale ou en initiant des projets en partenariats avec les associations sportives pour permettre aux enfants de participer à l'animation de la ville à l'occasion par exemple du marathon et des courses organisées pour les enfants.

- Le sport facteur d'animation locale :

Le sport participe en effet efficacement à l'animation du territoire et le dynamisme des clubs encouragé par la ville se traduit par l'organisation de manifestations de plus en plus nombreuses que la ville souhaite accompagner sur le plan financier mais aussi logistique. L'événementiel sportif mobilise également les bénévoles qui peuvent ainsi mettre toute leur expérience au service des clubs et constituent ainsi le vivier indispensable au développement du sport messin.

- Le sport vitrine de l'excellence :

Les excellents résultats sportifs enregistrés par plusieurs clubs dans les disciplines du volley, du handball, du basket ou encore du hockey sur glace au cours de la dernière saison sportive démontrent le travail accompli au sein des clubs pour atteindre l'excellence et attirer toujours plus de pratiquants et s'inscrivent dans la dynamique sportive initiée depuis plus de trois ans par la ville.

En ce qui concerne les modes d'action, en parallèle au soutien financier et logistique qu'elle apporte, la ville explore un autre axe de travail en incitant les associations sportives à s'orienter vers une mutualisation des moyens en créant des partenariats et en élaborant des projets communs favorisant le partage et les échanges.

Dans le cadre de l'enveloppe dédiée au sport au budget de l'exercice 2012, après avoir examiné les demandes présentées par les différents clubs sportifs messins et après avis de la Commission des Sports, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer, pour un montant total de 1 351 640 €, les subventions suivantes dont le détail figure dans la motion :

Les subventions de fonctionnement suivantes :	
- sport de haut niveau	: 941 100 €
- sport amateur	: 340 990 €
Le financement de l'évènementiel sportif	: 68 300 €
Les subventions d'équipement sportif	: 1 250 €

**En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

- **D'ATTRIBUER** les subventions suivantes pour un montant de **1 351 640 €** :

**Sport de haut niveau – subventions de fonctionnement**

- AS Pouilly Metz Volley Ball	60 000 €
(dont 8 000 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2011/2012)	
- Athlétisme Metz Métropole (Soutien Bob TAHRI)	30 000 €
(25 000 € au titre des frais de participation de l'athlète aux compétitions nationales et internationales)	
(5 000 € en cas de présence parmi les 5 premiers aux JO de Londres)	
- Club d'Echecs Metz Fischer	23 000 €
(dont 1 500 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2011/2012)	
- Hockey Club de Metz	68 000 €
(dont 8 000 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2011/2012)	
- Metz Basket Club	60 000 €
- Metz Handball	443 000 €
(dont 30 000 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2011/2012)	
- Metz Tennis de Table	100 000 €
(dont 25 000 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2011/2012)	
- Metz Triathlon	26 500 €
(dont 2 000 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2011/2012)	
- Renaissance Sportive de Magny	40 000 €
- Société des Régates Messines	39 600 €
- Union Sainte Marie Metz Basket	51 000 €
(dont 4 500 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2011/2012)	

**Sport amateur – subvention de fonctionnement**

- <b>Arts martiaux</b>	
- Alliance Judo	5 000 €
- Boxing Club de Metz	1 650 €
- Boxing Club Messin	1 550 €
- Budokai Metz Haku Un Kan	600 €
- Karaté Club de Metz	4 400 €
- Metz Judo – Jujitsu	3 250 €
- Metz Lorraine Japon	400 €
- Waka Matsu Dojo	420 €
- <b>Badminton</b>	
- Association Badminton Marly Metz	1 100 €
- Metz Badminton	3 500 €
- <b>Baseball</b>	
- Baseball & Softball Club de Metz	1 300 €
- <b>Billard</b>	
- Amicale du Billard de Magny	350 €

-	Billard Club de Metz	750 €
-	<b>Clubs omnisports</b>	
-	Association Sportive des Cheminots de Metz	9 500 €
-	Association Sportive et de Loisirs de la Police	300 €
-	ASPTT Metz	60 000 €
	(au titre des frais de fonctionnement du Complexe des Hauts Peupliers)	
-	Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré-	3 500 €
-	USEP Moselle	
-	<b>Cyclisme</b>	
-	Cyclo Club de Metz	500 €
-	<b>Disciplines à destination des personnes handicapées</b>	
-	Handicap Evasion Lorraine	1 000 €
-	Handisport Metz	1 500 €
-	Union Sportive et de Loisirs des Sourds de Metz	500 €
-	<b>Echecs</b>	
-	Club d'Echecs Alekhine	5 570 €
-	Ecole Française des Echecs de Metz	2 850 €
-	<b>Escrime</b>	
-	Société d'Escrime de Metz	10 000 €
-	<b>Football</b>	
-	Amicale du Personnel Municipal – Section Foot	8 000 €
-	Association Sportive de la Grange aux Bois	2 000 €
-	Club Omnisport de Bellecroix	16 000 €
-	Entente Sportive Messine	11 500 €
-	Football Club de Metz Devant les Ponts	20 000 €
-	Union Lorraine de Plantières	13 000 €
-	<b>Football américain</b>	
-	Les Artilleurs de Metz	640 €
-	<b>Frisbee</b>	
-	Ultimetz	300 €
-	<b>Golf</b>	
-	Association Sportive du Gardengolf de Metz Technopôle	1 600 €
-	<b>Gymnastique</b>	
-	Metz Gymnastique	52 000 €
-	<b>Handball</b>	
-	Metz Magny Handball	2 800 €
-	<b>Kayak</b>	
-	Kayak Club de Metz	24 200 €
-	<b>Natation</b>	
-	Club Gambetta	2 100 €
-	Société de Natation de Metz	17 500 €
-	<b>Parachutisme</b>	
-	Para-Club Sportif de Metz	400 €
-	<b>Patinage</b>	
-	Sport de Glace	20 000 €
-	<b>Pêche</b>	
-	Amicale des Pêcheurs du Sablon	1 000 €
-	<b>Pétanque</b>	
-	Amicale de Pétanque de Magny	440 €
-	La Boule Messine	10 500 €
-	La Ronde Pétanque	9 200 €
-	Metz Pétanque Sablonnaise	1 500 €
-	<b>Plongée</b>	
-	Association Sportive des Sapeurs-Pompiers de Metz	450 €
-	Club de Plongée et de Recherche Sous-Marine de Metz	470 €
-	Nautilus Club de Metz	500 €
-	Plongée Nature VTT	300 €
-	<b>Randonnée</b>	
-	Club Touristique de Lorraine	600 €

- Les Amis de la Nature		500 €
- Nancy Metz à la Marche		800 €
- <b>Tennis</b>		
- Tennis Club de Magny		1 100 €
- <b>Tir</b>		
- Société de Tir de Metz		2 100 €
- <b>Financement de l'évènementiel sportif</b>		
- AS Pouilly Metz Volley Ball		2 700 €
(Tournoi national volley vert Metz Moselle – 3 juin 2012)	1 500 €	
(Tournoi national de préparation féminin – 9 septembre 2012)	1 200 €	
- Metz Triathlon		11 500 €
(Bike & Run – 16 janvier 2012)	1 500 €	
(Championnat de France d'Aquathlon Jeunes et Elites – 28 et 29 juillet 2012)	10 000 €	
- Union Sainte Marie Metz Basket		15 000 €
(Tournois dans les quartiers messins – d'avril à juin 2012)		
- Boxing Club de Metz		1 500 €
(Tournoi féminin de la Toussaint – du 29 au 31 octobre 2012)		
- Metz Judo Jujitsu		6 000 €
(Second Tournoi international de judo Metz-Moselle – du 20 et 21 octobre 2012)		
- Metz Badminton		600 €
(7 <sup>ème</sup> tournoi de Metz – 14 et 15 janvier 2012)		
- Baseball et Softball Club de Metz		900 €
(4 <sup>ème</sup> tournoi international de softball – 7 et 8 juillet 2012)		
- La Boule Messine		2 000 €
(Grand Prix de la Ville de Metz – 25 et 26 août 2012)		
- Cyclo Club de Metz		500 €
(37 <sup>ème</sup> édition des Côtes de Moselle – 20 mai 2012)		
- Metz Alekhine		12 000 €
(30 <sup>ème</sup> Open – du 14 au 21 avril 2012)		
- Football Club de Metz Devant les Ponts		2 500 €
(Tournoi foot en salle – 15 et 22 janvier 2012)	1 000 €	
(Tournoi Victor Genson – 28 mai 2012)	1 500 €	
- Union Lorraine de Plantières		800 €
(tournoi départemental des féminines – 24 juin 2012)		
- Association Sportive du Gardengolf de Metz Technopôle		800 €
(Coupe de la Ville de Metz – 26 août 2012)		
- Kayak Club de Metz		3 500 €
(Manche Nationale 1 de Descente – 1 <sup>er</sup> avril 2012)	1 500 €	
(Finale du Free Kayak Tour – 1 <sup>er</sup> et 2 septembre 2012)	2 000 €	
- Société de Natation de Metz		7 000 €
(3 <sup>ème</sup> meeting de qualification national de Metz – du 3 au 5 février 2012)	2 000 €	
(Coupe de France des Régions – 17 au 19 mai 2012)	5 000 €	
- Sport de Glace		1 000 €
(Gala de Noël – 18 décembre 2011)	1 000 €	
- <b>Subventions d'équipement sportif</b>		
- Metz Badminton		700 €
(Remplacement de maillots à l'effigie de la Ville de Metz)		
- Union Lorraine de Plantières		550 €
(Equipement d'un bureau en mobilier)		
- <b>D'AUTORISER</b> Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions d'objectifs et de moyens correspondantes ainsi que tous documents, pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.		

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2012.

**Interventions de : Mme ZIMMERMANN, M. LE MAIRE**

**Explication de vote demandée par : /**

**Après en avoir délibéré, la délibération est ADOPTÉE :**

**Voix pour : 51 :** M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane (x2) M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle (x2), Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. BELHADDAD Belkhir, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise (x2), M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Selima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert (x2), Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), Mme COLIN-OESTERLE Nathalie.

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Absents au moment du vote :** Mme STEMART Anne, Mme BOH-PETIT Dominique, Mme NICOLAS Martine, M. LEBEAU Emmanuel

---

**DCM N°11-12-12 : Acomptes sur les subventions 2012 pour les associations socio-éducatives conventionnées :**

M. SCUDERI, Rapporteur, expose qu'afin de permettre aux associations conventionnées de démarrer l'année 2012 dans les meilleures conditions, il est proposé de statuer sur une participation au financement des dépenses liées au démarrage des projets, sous la forme d'un acompte à valoir sur la subvention qui sera attribuée à l'association pour l'année 2012 (acompte de 50 % de la subvention 2011). Le montant définitif de la participation municipale au titre du conventionnement pour 2012 sera évalué après réception des bilans 2010/2011 incluant les justificatifs des frais d'exploitation des bâtiments municipaux et étude des projets 2012, puis examiné lors d'un prochain Conseil Municipal. Le montant des acomptes proposés s'élève à **949 271 €**.

**En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

- **D'ACCORDER les acomptes de subventions suivantes** aux associations ci-dessous mentionnées :
  - Association Messine Interfédérale et Solidaire Patrotte .....76 375 €
  - Maison de la Culture et des Loisirs de Metz .....78 062 €
  - Maison des Jeunes et de la Culture de Metz Quatre-Bornes .....70 157 €
  - M.J.C. Borny.....66 000 €
  - Maison des Associations du Sablon – Centre Social.....53 608 €
  - Boileau Préjénie .....17 302 €
  - Association pour le Développement des Actions .....47 535 €  
Culturelles et Sociales de Bellecroix (A.D.A.C.S.)
  - Maison des Jeunes et de la Culture de Metz Sud.....52 983 €
  - Comité de Gestion des Centres Sociaux de Metz Borny.....48 244 €

- (Centre Social du Petit Bois)
  - Centre d'Animation Culturelle et Sociale Georges Lacour .....43 592 €
  - Comité de Gestion des Centres Sociaux de Metz Borny .....45 208 €
  - (Centre Social Champagne)
  - Interassociation de Gestion des Centres Socioculturels .....45 518 €  
de la Grange-aux-Bois
  - Comité de Gestion du Centre Socioculturel de Metz Centre.....36 745 €
  - Centre Culturel de Metz Queuleu .....26 703 €
  - Centre d'Activités et de Loisirs de Plantières.....29 905 €
  - Fédération Culture et Liberté.....15 000 €
  - Famille Lorraine de Metz Devant-les-Ponts.....12 080 €
  - Pas Assez .....4 000 €
  - Centre de Renseignement et d'Information - Bureau .....19 239 €  
Information Jeunesse
  - Familles de France – Fédération de Moselle .....9 657 €
  - Association NAN BARA.....8 550 €
  - Magny' Anim.....3 875 €
  - Association Together .....3 500 €
  - Eclaireuses et Eclaireurs de France .....13 335 €
  - Association Pushing.....1 500 €
  - Interassociation de Gestion du Centre Familial, Social et.....31 002 €  
Culturel de Metz Magny
  - Association de Gestion du Centre Socioculturel de Metz Vallières.....20 081€
  - Association de Gestion du Centre Socioculturel de la Corchade .....17 938 €
  - Association de Gestion et de Développement .....17 900 €  
de l'Auberge de Jeunesse
  - Association de Gestion du Centre Saint-Denis de la Réunion .....15 654 €
  - COJFA .....9 000 €
  - Association de Gestion du Centre Socioculturel et Sportif  
de Sainte-Barbe Fort-Moselle.....9 025 €
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à ces affaires et notamment les conventions ou avenants à intervenir avec les associations susvisées ou les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention et de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

La dépense totale s'élève à **949 271 €**. Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2012.

**Intervention de : M. THIL**

**Explication de vote demandée par : /**

**Après en avoir délibéré, la délibération est ADOPTÉE :**

**Voix pour : 51 :** M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane (x2) M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle (x2), Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. BELHADDAD Belkhir, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise (x2), M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Selima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert (x2), Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme

**BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick, M. KHALIFE Khalifé, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), Mme COLIN-OESTERLE Nathalie.**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Absents au moment du vote : Mme STEMART Anne, Mme BOH-PETIT Dominique, Mme NICOLAS Martine, M. LEBEAU Emmanuel**

---

### **DCM N°11-12-13 : Les rendez-vous Franco-Allemands :**

M. LEKADIR, Rapporteur, expose que dans le cadre de leur formation, les étudiants du Master « Administration des entreprises - spécialité Management franco-allemand » de l'Université Paul Verlaine-Metz, regroupés au sein de l'Association Management Franco-Allemand (AMFA), souhaitent célébrer, pour la seconde année consécutive, l'amitié franco-allemande à travers une manifestation visible à Metz. Ils proposent ainsi plusieurs projets regroupés sous l'appellation « Rendez-vous franco-allemands », dont les objectifs sont d'offrir aux Messins l'opportunité d'appréhender et de participer directement à la dynamique franco-allemande, de les sensibiliser à la culture des voisins frontaliers et de favoriser les échanges entre les populations et les générations.

Ce programme de festivités culturelles et gastronomiques, se déroulera lors de différents week-ends de janvier à février 2012 et s'articulera autour d'une soirée concert au Trinitaires le 21 janvier, d'un Forum des Artistes Amateurs de la Région (FAAR) les 21 et 22 janvier et du Festival de courts-métrages « les Petits Claps » le 4 février 2012.

Le budget prévisionnel s'élève à 8 318,40 €. L'association sollicite une aide financière municipale à hauteur de 1 500 € ainsi que du prêt de matériel. Les partenaires sollicités sont le Conseil Régional (640 €), le Conseil Général (500 €), Metz Métropole (700 €) et Quattropole (1 000 €). Est également sollicité l'UFR d'ESM (Etudes Supérieures de Management) à hauteur de 500 €, le reste des dépenses étant couvert par les ventes.

### **En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

- **D'ACCORDER** à l'Association Management Franco-Allemand (AMFA), une subvention de 1 500 € pour l'organisation des Rendez-Vous Franco-Allemands.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de non réalisation du projet.

La dépense totale s'élève à **1 500 €**. Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2012.

**Interventions de : M. KRAUSENER, Mme ZIMMERMANN, M. LEKADIR, M. LIOGER, M. JEAN, M. LE MAIRE**

**Explication de vote demandée par : M. THIL**

**Après en avoir délibéré, la délibération est ADOPTEE :**

**Voix pour : 42 : M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane (x2) M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle (x2), Mme SALLUSTI**

Patricia (x2), M. BELHADDAD Belkhir, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise (x2), M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Selima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert (x2), Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène, Mme QUILLOT Anne-Noëlle.

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Ne participent pas au vote : 10 :** Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick, M. KHALIFE Khalifé, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

**Absents au moment du vote :** Mme STEMART Anne, Mme BOH-PETIT Dominique, Mme NICOLAS Martine,

---

**DCM N°11-12-14 : Projet Label Nuit : charte de partenariat Ville de Metz – CCAS - Préfecture- UPIHM, et Groupement des taxis Messins :**

Mme PALLEZ, Rapporteur, expose que depuis quelques années, la Ville de Metz s'est engagée dans une politique d'animation culturelle, sportive, de grande ampleur (Nuit Blanche, Fête de la Musique, Marathon...) ainsi que dans un renforcement de la vie étudiante, souvent associée à une vie nocturne forte.

De nouveaux comportements liés à la fête ont mis en évidence des problèmes d'alcoolémie massive, d'usages de drogues illicites, mais aussi des nuisances diverses dans l'environnement immédiat des lieux festifs, créant des enjeux de santé et de tranquillité publique.

Pour sa part la Préfecture a constaté que, si le chiffre des tués par accidents est stable depuis 3 ans (56 par an), 36% de ces accidents mortels ont lieu les week-ends et jours fériés et 1/3 des jeunes tués sur la route le sont à cause de l'alcool.

Dans ce contexte, la Ville de Metz, le CCAS, et la Préfecture ont souhaité mettre en place des actions d'information et de prévention des risques en lien avec l'Union Professionnelle de l'Industrie Hôtelière de la Moselle (branche discothèque) et le groupement des taxis de Metz.

Ainsi, pour marquer leur intérêt porté à la jeunesse et leur volonté commune de lutter notamment contre les conduites d'alcoolisation massive et leurs conséquences en matière d'insécurité routière, les partenaires ont décidé de se rassembler dans le cadre d'un projet intitulé « label nuit » qui comprend :

- Une charte cadre, signée entre ces 5 partenaires, qui présente les grands objectifs et les moyens de leur réalisation
- Des conventions professionnelles :
  - 1) avec les exploitants de discothèques qui acceptent de promouvoir des chèques taxis, de rendre les lieux de fêtes respectueux de la santé, de prévenir les conduites addictives à risques et de contribuer au maintien de la tranquillité et de la sécurité publiques.
  - 2) avec les artisans taxis de Metz soucieux d'offrir à leur clientèle des services diversifiés en soirée avec l'instauration du chèque taxi, action innovante et expérimentale.

Ce chèque taxi d'une valeur nominale de 5 €, sera, dans une première étape, distribué dans les discothèques. Son financement est assuré à raison de 2 € par les discothécaires, 1,5 € par la Préfecture, 0,5 € par les taxis, laissant ainsi à la charge du bénéficiaire un reliquat de 1.00 €, avec la possibilité d'utiliser 2 chèques par personne et par soirée. Ainsi, sur une base estimative de 10.000 chèques taxis, l'UPIHM réservera une enveloppe de 20.000 €, la Préfecture 15.000 € et les taxis 5.000 €.

Outre cette première action concrète à destination des jeunes, dont la ville a constitué le partenariat, il est envisagé d'accompagner et de suivre la mise en œuvre de la démarche « label nuit » en sollicitant un partenaire associatif.

Ainsi, l'animation de « label nuit » donnera lieu, début 2012, à une convention complémentaire définissant les missions d'appui, notamment le développement d'un site web ainsi que l'organisation régulière de stands d'information et de prévention sur les lieux de fête. Ce volet du projet mobilisera la Ville de Metz, le CCAS et ainsi que la Région, qui a manifesté son intérêt à la démarche.

#### **En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

- **D'APPROUVER** le projet « label Nuit » établi en partenariat entre la Ville de Metz, le CCAS, la Préfecture, l'UPIHM, le groupement des taxis messin.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le projet de charte « Label Nuit », ainsi que ses éventuels avenants, et tous autres documents relatifs à cette opération.
- **D'EMETTRE** un avis favorable aux deux projets de conventions professionnelles, l'un concernant les exploitants de discothèques, l'autre les artisans Taxis de Metz.

**Interventions de : Mme ZIMMERMANN, M. LEKADIR, Mme PALLEZ**

**Explication de vote demandée par : /**

#### **Après en avoir délibéré, la délibération est ADOPTEE :**

**Voix pour : 52: M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane (x2) M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle (x2), Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. BELHADDAD Belkhir, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise (x2), M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Selima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert (x2), Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick, M. KHALIFE Khalifé, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel..**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Absents au moment du vote : Mme STEMART Anne, Mme BOH-PETIT Dominique, Mme NICOLAS Martine.**

## **DCM N°11-12-15 : Metz Métropole Développement - Complément de subvention pour 2011 :**

M.JEAN, Rapporteur, expose que le plateau piétonnier de la Ville de Metz est l'un des plus grands de France (52 000m<sup>2</sup>) et représente un pôle d'activité économique et d'attractivité majeure avec plus de 500 commerçants.

Son rayonnement a comme corollaire un espace public congestionné par les livraisons, ce qui entraîne à la fois des nuisances sonore, visuelle, atmosphérique ainsi que des risques pour la sécurité des piétons et des cyclistes.

Mais les livraisons ont un rôle déterminant dans la vie et le fonctionnement des commerces du centre-ville.

Pour faire face à ces défis, la Ville de Metz et Metz Métropole Développement souhaitent confier au Laboratoire de Génie Industriel et de Production de Metz (LGIPM), représenté par l'ENIM, la réalisation des travaux de recherche et développement consistant en un audit pour une optimisation de la chaîne logistique d'approvisionnement de l'hyper centre-ville.

Cette étude doit permettre l'analyse de la situation actuelle (mesure de la gêne occasionnée, connaissance des flux de livraisons et chaînes logistiques, compréhension et connaissances des pratiques commerciales...) afin de définir des schémas de logistique et vérifier la possibilité d'une expérimentation sur une massification des livraisons. Cette démarche sera menée en mobilisant et en associant les commerçants, les professionnels du transport et de la messagerie dès la phase étude.

L'expérimentation envisagée entend placer la Ville de Metz à la fois dans une démarche vertueuse et une image d'innovation et de créativité en termes de recherche et de développement tout en renforçant ses actions en matière de développement durable.

Il est précisé que compte tenu du possible caractère reproductible de cette expérimentation sur le Quartier de l'Amphithéâtre, il s'inscrit également dans le projet « Ville de Demain - Investissements d'Avenir » porté par Metz Métropole.

Le périmètre de l'expérimentation porterait sur la zone géographique suivante : rues Serpenoise, des Clercs, En Chaplerue, Tête d'Or, Nouvelle Rue, Marguerite Puhl-Demange, Fabert, En Fournirue et Centre Saint Jacques. Certaines activités demeureraient en dehors du champ de l'étude et de la mise en œuvre : banques, pharmacies, grands magasins (Galeries Lafayette et Printemps).

En sa qualité de maître d'œuvre de la mise en place de cette expérimentation, il est proposé au Conseil Municipal de verser une subvention à Metz Métropole Développement pour l'aider à financer l'étude dont le montant s'élève à 64 225,20 € TTC à hauteur de 50% de celle-ci soit une subvention de 32 112,60 €.

De plus, afin de permettre à Metz Métropole Développement de disposer des moyens et outils nécessaires pour accueillir des investisseurs et personnes participant au développement et au rayonnement de Metz, il est proposé d'aider l'Association dans son projet de financement d'une loge de représentation dans le stade Saint-Symphorien. Le montant de cette aide est de 19 136 € correspondant à 40% du montant de location, les 60% restants étant pris en charge par Metz Métropole.

### **En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

- **D'OCTROYER** à l'association Metz Métropole Développement une subvention complémentaire de 51 248,60 € en fonctionnement ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer en conséquence l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens 2011 et, de manière générale, tout document contractuel se rapportant à la mise en œuvre de la présente délibération ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à engager, sur la base des études réalisées par le Laboratoire de Génie Industriel et de Production de Metz (LGIPM), toute action de mise en œuvre, y compris à titre expérimental afin d'améliorer les conditions de desserte et de livraison du plateau piétonnier de centre-ville.
- **DE PRECISER** que les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours ;
- **DE SOLLICITER** les subventions auxquelles la Ville peut prétendre.

**Interventions de :** M. LEBEAU, Mme COLIN-OESTERLE, M. ALDRIN, Mme ZIMMERMANN, M. THIL, M. JEAN.

**Explication de vote demandée par :** /

**Après en avoir délibéré, la délibération est ADOPTÉE :**

**Voix pour : 36 :** M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane (x2) M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle (x2), Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle (x2), Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. BELHADDAD Belkhir, M. KOENIG Sébastien, Mme FERRARO Françoise (x2), M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Selima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert (x2), Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine, Mme LEBLAN Brigitte, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène,

**Contre : 11 :** Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick, M. KHALIFE Khalifé, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel..

**Abstention : 0**

**Absents au moment du vote :** Mme STEMART Anne, Mme BOH-PETIT Dominique, Mme NICOLAS Martine, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme MERTZ Claire,, Mme BRESSON Maryse, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle

M. JEAN Thierry ne participe pas au vote.

**DCM N°11-12-16 : Transfert de la Zone d'aménagement concerté du Sansonnet à la SPL SAREMM – Approbation du traité de concession d'aménagement :**

M. LIOGER, Rapporteur, expose que par délibération en date du 24 février 2011, le Conseil Municipal a approuvé la transformation de la SAREMM en Société Publique Locale (SPL) et décidé de participer au capital social de cette société, qui entre dans le cadre d'une nouvelle forme d'entreprise publique issue de la loi n° 2010-559 du 28 mai 2010, permettant notamment aux collectivités actionnaires de faire réaliser pour leur compte leurs opérations d'aménagement, de construction ou toutes autres activités d'intérêt général.

La réalisation et l'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté du Sansonnet, dans le quartier de Devant-les-Ponts, dont le dossier de création a été approuvé par le Conseil Municipal lors de sa séance du 26 janvier 2006, entrant pleinement dans son champ de compétence et d'intervention, il est proposé de confier à la SPL SAREMM une concession d'aménagement de cette ZAC, dont le projet de traité est joint à la présente délibération.

Les missions dévolues à la SPL SAREMM sont décrites à l'article 2 du projet de traité de concession et doivent permettre de mettre en œuvre le programme défini au dossier de réalisation approuvé le 16 décembre 2010, comprenant notamment l'achèvement de la procédure de maîtrise foncière, la réalisation des équipements publics et la cession de terrains équipés autorisant 49 500 m<sup>2</sup> SHON maximum. La durée de la concession d'aménagement est fixée à 8 années à compter de sa date de prise d'effet. Celle-ci pourra être prorogée par les parties si nécessaire.

**En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

- **D'APPROUVER** le projet de traité de concession pour la réalisation de la ZAC du Sansonnet entre la Ville de Metz et la SPL SAREMM,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant à finaliser le projet de traité de concession de même que tout autre document relatif à cette opération et à les signer.

**Intervention de : M. LEBEAU**

**Explication de vote demandée par : /**

**Après en avoir délibéré, la délibération est APPROUVEE :**

**Voix pour : 39 :** M. GROS Dominique, Mme PALLEZ Christiane (x2) M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle (x2), M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle (x2), Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. BELHADDAD Belkhir, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, Mme FERRARO Françoise (x2), M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Selima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert (x2), Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène,

**Contre : 11 :** Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick, M. KHALIFE Khalifé, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

**Abstention : 0**

**Absents au moment du vote :** Mme STEMART Anne, Mme BOH-PETIT Dominique, Mme NICOLAS Martine, M. TOULOUZE Jean-Michel

**M. LIOGER Richard ne participe pas au vote.**

---

**DCM N°11-12-17 : Transfert de la Zone d'aménagement concerté des Coteaux de la Seille à la SPL SAREMM –Approbation du traité de concession d'aménagement :**

M. LIOGER, Rapporteur, expose que par délibération en date du 24 février 2011, le Conseil Municipal a approuvé la transformation de la SAREMM en Société Publique Locale (SPL) et décidé de participer au capital social de cette société, qui entre dans le cadre d'une nouvelle forme d'entreprise publique issue de la loi n° 2010-559 du 28 mai 2010, permettant notamment aux collectivités actionnaires de faire réaliser pour leur compte leurs opérations d'aménagement, de construction ou toutes autres activités d'intérêt général.

La réalisation et l'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté des Coteaux de la Seille, dans le quartier de Plantières Queuleu, dont le dossier de création a été approuvé par le Conseil Municipal lors de sa séance du 29 mars 2007, entrant pleinement dans son champ de compétence et d'intervention, il est proposé de confier à la SPL SAREMM une concession d'aménagement de cette ZAC, dont le projet de traité est joint à la présente délibération.

Les missions confiées à la SPL SAREMM sont décrites à l'article 2 du projet de traité de concession et doivent permettre de mettre en œuvre le programme défini au dossier de création comprenant notamment les acquisitions foncières complémentaires nécessaires à l'opération, la réalisation d'équipements publics et la cession de terrains équipés. Le dossier de réalisation de la ZAC sera soumis au Conseil Municipal au premier semestre 2012.

La durée de la concession d'aménagement est fixée à 12 années à compter de sa date de prise d'effet. Celle-ci pourra être prorogée par les parties si nécessaire.

#### **En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

- **D'APPROUVER** le projet de traité de concession pour la réalisation de la ZAC des Coteaux de la Seille entre la Ville de Metz et la SPL SAREMM,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant à finaliser le projet de traité de concession de même que tout autre document relatif à cette opération et à les signer.

#### **Interventions de :**

#### **Explication de vote demandée par :**

#### **Après en avoir délibéré, la délibération est ADOPTÉE :**

**Voix pour : 40 :** M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane (x2) M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle (x2), M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle (x2), Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. BELHADDAD Belkhir, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, Mme FERRARO Françoise (x2), M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Selima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert (x2), Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène,

#### **Contre : 0**

**Abstention : 11 :** Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick, M. KHALIFE Khalifé, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

**Absents au moment du vote :** Mme STEMART Anne, Mme BOH-PETIT Dominique, Mme NICOLAS Martine, M. TOULOUZE Jean-Michel

---

#### **DCM N°11-12-18 : Acquisition en vue de l'intégration dans le domaine public communal d'une partie du trottoir rue du Magasin aux Vivres appartenant au Conseil Régional de Lorraine :**

Mme FERRARO, Rapporteur, expose que l'ensemble foncier du Lycée Louis de Cormontaigne, propriété du Conseil Régional de Lorraine, comprend une partie du trottoir de la rue du Magasin aux Vivres.

Le Conseil Régional propose de céder à la Ville de Metz cette emprise foncière d'environ 159 m2 qui faisait jusqu'à présent office de parking et dont la Ville assurait déjà l'entretien dans le cadre du nettoyage de la voirie.

Des travaux de voirie ont été réalisés au cours de cette année dans ladite rue tendant notamment à une modification du stationnement et cet espace a été aménagé en espace vert (plantations arbustives) afin d'éviter les dépôts et le stationnement sauvages.

Il est donc proposé de régulariser cette situation et d'acquérir la surface approximative précitée de 159 m2 moyennant le prix symbolique de 1 €.

**En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

- **D'ACQUERIR** du Conseil Régional de Lorraine une emprise foncière d'environ 159 m2 à distraire de la parcelle cadastrée sous :
- Ban de Metz : Section 03 – n° 67 – 1 748 m2
- **DE REALISER** cette acquisition moyennant le prix symbolique de 1 €, à financer au moyen des crédits inscrits au budget de l'exercice concerné ;
- **DE PRENDRE** à la charge de la Ville de Metz les frais d'acte, droits et honoraires de notaire, ainsi que les frais d'arpentage ;
- **DE REQUERIR** l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement conformément à l'article 1042 du Code Général des Impôts ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de l'opération et à signer tous documents y afférents.

**Intervention de :** /

**Explication de vote demandée par :** /

**Après en avoir délibéré, la délibération est ADOPTEE :**

**Voix pour : 52 :** M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane (x2) M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle (x2), M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle (x2), Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. BELHADDAD Belkhir, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, Mme FERRARO Françoise (x2), M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Selima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert (x2), Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick, M. KHALIFE Khalifé, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Absentes au moment du vote :** Mme STEMART Anne, Mme BOH-PETIT Dominique, Mme NICOLAS Martine.

---

**DCM N°11-12-19 : Acquisition de terrains auprès de l'EPFLorraine à Devant-les-Ponts et Borny :**

M.GANDAR, Rapporteur, expose que dans le cadre de régularisations foncières, l'Etablissement Public Foncier de Lorraine (EPFLorraine) propose à la Ville de Metz la cession des 30 centièmes indivis d'un terrain situé sur le ban de Devant les Ponts ainsi que de deux parcelles constituant des délaissés situés dans la zone Metz Technopôle.

- Cession des 30 centièmes indivis d'un terrain situé sur le ban de Devant les Ponts

La Ville de Metz a, par convention en date du 27 octobre 1980, confié à l'EPFLorraine le soin de procéder à l'acquisition d'un terrain de 48 a 76 ca situé sur le ban de Devant-les-Ponts en vue de la réalisation d'espaces verts. Le prix d'acquisition était de 765 656,00 F (116 723,50 €).

Par acte du 2 novembre 1981, l'EPFLorraine rétrocédait à la Ville de Metz les 70 centièmes indivis de cette parcelle pour un montant de 559 893,78 F (85 355,26 €), la Ville de Metz ayant la jouissance de la totalité de celle-ci.

Dans un souci de rationalisation de sa gestion patrimoniale et compte tenu de la fréquentation publique du site, l'EPFLorraine nous propose de mettre fin à ladite convention et de céder à la Ville de Metz les 30/100èmes indivis dudit terrain aménagé en jardin public pour un montant de 36 209,00 € correspondant au prix de revient, conformément aux dispositions de la convention précitée.

- Cession de deux délaissés de terrains situés sur la zone Metz Technopôle

L'EPFLorraine a recensé deux parcelles d'une surface totale de 2 493 m<sup>2</sup> constituant des délaissés situés dans la zone Metz Technopôle.

Il en propose la cession à la Ville de Metz au prix symbolique d'un Euro.

**En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

- **D'ACQUERIR** de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine (EPFLorraine) – rue Robert Blum à Pont-à-Mousson les
  - 30 centièmes indivis du terrain situé sur le ban de Devant-les-Ponts et cadastré sous : BAN DE DEVANT LES PONTS - Section HD – n° 83 – rue de la Patrotte – 48 a 76 ca
  - deux parcelles constituant des délaissés situés dans la zone Metz Technopôle et cadastrés sous : BAN DE BORNAY :
    - o Section BV n° 57 – lieudit « Falogne » - 07 a 74 ca
    - o Section BV n° 83 – lieudit « Falogne » - 17a 19 ca
- **DE REALISER** ces transactions foncières moyennant :
  - le prix global de 36 209 € pour les 30 centièmes indivis du terrain situé sur le ban de Devant les Ponts
  - le prix symbolique d'un euro pour les délaissés situés dans la zone Metz Technopôle
- **DE FINANCER** ces dépenses au moyen des crédits inscrits au budget de l'exercice concerné ;
- **DE PRENDRE** à la charge de la Ville de Metz les frais d'acte, droits et honoraires de notaire ;
- **DE REQUERIR** l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement conformément à l'article 1042 du Code Général des Impôts ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de la vente et à signer tous documents y afférents.

**Intervention de :** /

**Explication de vote demandée par :** /

**Après en avoir délibéré, la délibération est ADOPTÉE :**

**Voix pour : 51 :** M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane (x2) M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle (x2), M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle (x2), Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. BELHADDAD Belkhir, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, Mme FERRARO Françoise (x2), M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Selima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert (x2), Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick, M. KHALIFE Khalifé, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Absentes au moment du vote :** Mme STEMART Anne, Mme BOH-PETIT Dominique, Mme NICOLAS Martine, M. LEKADIR Hacène.

---

**DCM N°11-12-20 : Renouvellement pour l'année 2012 des conventions de coopération entre la Ville de Metz et Pôle Emploi et de mise à disposition de personnel Pôle Emploi :**

M.KOENIG, Rapporteur, expose qu'afin de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des demandeurs d'emploi messins, un partenariat a été instauré en 1988 entre la Ville de Metz et Pôle Emploi, par la signature d'une convention de collaboration.

Cette collaboration qui repose sur la complémentarité entre les deux organismes a pour objectif d'améliorer les services de proximité rendus aux usagers, en les accompagnant dans leurs démarches de recherche d'emploi et en leur donnant accès à diverses prestations et formations.

Elle autorise également la mise en place d'actions spécifiques, ainsi que l'échange d'informations relatives à la situation de l'emploi à Metz et plus généralement dans le bassin d'emploi de Metz. Le partenariat a été complété en 1996, par la signature d'une convention dite de "Mise à disposition de personnel Pôle Emploi".

Le coût de cette action, qu'il est proposé de reconduire du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2012, est estimé à 40 024 euros et comprend la prise en charge des salaires bruts, charges patronales comprises du conseiller relevant des effectifs de Pôle Emploi, mis à disposition du service municipal Metz Emploi Insertion.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer :

- la convention de coopération avec accès informatique pour l'insertion sociale et professionnelle des demandeurs d'emploi de Metz,
- et
- la convention de mise à disposition d'un agent du Pôle Emploi.

**En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

- **DE RENOUVELLER** pour l'année 2012, la collaboration entre la Ville de Metz et

- Pôle Emploi par la signature d'une nouvelle convention partenariale,
- **DE COMPLETER** ce partenariat par la signature d'une convention de mise à disposition d'un agent de Pôle Emploi au Service Emploi et Insertion et de participer au financement de cette action par un crédit de 40 024 euros, inscrit au budget de l'exercice en cours,

**Interventions de :** /

**Explication de vote demandée par :** /

**Après en avoir délibéré, la délibération est ADOPTÉE :**

**Voix pour : 51 :** M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane (x2) M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle (x2), M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle (x2), Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. BELHADDAD Belkhir, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, Mme FERRARO Françoise (x2), M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Selima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert (x2), Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick, M. KHALIFE Khalifé, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Absents au moment du vote :** Mme STEMART Anne, Mme BOH-PETIT Dominique, Mme NICOLAS Martine, M. LEKADIR Hacène.

**DCM N°11-12-21 : Enquête de recensement de la population 2012 - Augmentation de la rémunération des agents :**

Madame HEBER-SUFFRIN, Rapporteur, expose qu'«à l'issue de la collecte de recensement 2011, une réévaluation de la rémunération des agents recenseurs apparaît justifiée au regard des contraintes et de la complexité de leurs fonctions, lesquelles peuvent notamment être illustrées par l'extrême dispersion des adresses à recenser, les difficultés croissantes rencontrées sur le terrain pour déposer ou retirer les formulaires de recensement, la hausse du prix des carburants.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de fixer la rémunération des agents recenseurs de la façon suivante :

	<b><u>2009</u></b>	<b><u>2012</u></b>
- Feuille de logement	0,90 €	1,00 €
- Bulletin individuel	1,50 €	1,70 €
- Dossier d'adresse collective	1,00 €	1,00 €
- Bordereau d'iris	5,00 €	5,00 €
- 2 formations obligatoires	25,00 €	25,00 €
	la séance	la séance
- Forfait déplacement	100,00 €	150,00 €

Sur une base d'intervention équivalente à celle effectuée en 2011 (5000 foyers messins concernés), la rémunération globale des 24 agents recenseurs sera ainsi portée à 26 974,30 €, soit une augmentation globale de 3 604,50 €.

Le montant de la dotation financière de l'INSEE pour 2011 a été fixé à 29 003 € (27295 € pour la dotation forfaitaire et 1 708 € pour la dotation complémentaire - enquête Famille et logements). En 2012, année au cours de laquelle il n'est pas prévu de procéder à une enquête Famille et Logements, elle s'élèvera à 27 191 €.

**En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

- **DE FIXER** cette rémunération comme suivant :
  - Feuille de logement 1,00 €
  - Bulletin individuel 1,70 €
  - Dossier d'adresse collective 1,00 €
  - Bordereau d'iris 5,00 €
  - 2 formations obligatoires 25,00 € la séance
  - Forfait déplacement 150,00 €
  
- **D'ACCEPTER** la dotation forfaitaire de l'INSEE

**Intervention de :** /

**Explication de vote demandée par :** /

**Après en avoir délibéré, la délibération est ADOPTÉE :**

**Voix pour : 50 :** M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane (x2) M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle (x2), M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle (x2), Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. BELHADDAD Belkhir, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, Mme FERRARO Françoise (x2), M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Selima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert (x2), Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick, M. KHALIFE Khalifé, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Absents au moment du vote :** Mme STEMART Anne, Mme BOH-PETIT Dominique, Mme NICOLAS Martine, M. LEKADIR Hacène, M. TOULOUZE Jean-Michel.

---

**DCM N°11-12-22 : Modalités de mise œuvre du Compte Epargne Temps :**

Mme FRITSCH-RENARD, Rapporteur, expose que les agents de la Fonction Publique Territoriale bénéficient du droit au Compte Epargne Temps à l'instar des agents de la Fonction Publique d'Etat ainsi que des salariés du secteur privé, conformément au décret n°2004-878 du 26 août 2004 modifié par le décret 2010-531 du 20 mai 2010.

Le compte épargne temps ( CET) constitue une modalité de stockage des jours de congés et de récupération que l'agent ne souhaite pas prendre pendant l'année en cours afin de pouvoir les utiliser plus tard selon différentes modalités : congés rémunérés, indemnisation ou prise en compte au sein du régime de retraite additionnelle de la fonction publique.

Le CET constitue un droit pour les agents ; il est ouvert à leur demande.

Il est proposé de fixer, dans le règlement joint en annexe, les modalités d'ouverture, de fonctionnement, de gestion et de fermeture du compte épargne-temps ainsi que les modalités d'utilisation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

**En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

- **D'ADOPTER** les modalités de mise en œuvre du compte Epargne Temps telles que proposées dans le règlement joint à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

**Interventions de : M. LEBEAU, M. THIL, Mme FRITSCH-RENARD**

**Explication de vote demandée par : /**

**Après en avoir délibéré, la délibération est ADOPTÉE :**

**Voix pour : 50 :** M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane (x2) M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle (x2), M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle (x2), Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. BELHADDAD Belkhir, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, Mme FERRARO Françoise (x2), M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Selima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert (x2), Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick, M. KHALIFE Khalifé, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Absents au moment du vote :** Mme STEMART Anne, Mme BOH-PETIT Dominique, Mme NICOLAS Martine, M. LEKADIR Hacène, M. TOULOUZE Jean-Michel.

---

**DCM N°11-12-23 : Acceptation d'une indemnité de sinistre :**

M. PAYRAUDEAU, Rapporteur, expose que le 23 mai 2011, un dégât des eaux s'est produit dans le bâtiment du Pôle des Lauriers sis 3, rue d'Anjou. Celui-ci a provoqué des dommages aux locaux occupés par la Ville de Metz.  
Le montant de l'indemnité totale a été fixé à 897 euros.

**En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

- **D'ACCEPTER** le montant de l'indemnité du sinistre fixé à 897 € versé en immédiat,

- **D'ENCAISSER** cette indemnité aux chapitre et article correspondants de l'exercice en cours.

**Intervention de : /**

**Explication de vote demandée par /**

**Après en avoir délibéré, la délibération est ADOPTÉE :**

**Voix pour : 49 :** M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane (x2) M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle (x2), M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle (x2), Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. BELHADDAD Belkhir, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, Mme FERRARO Françoise (x2), M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Selima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert (x2), Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme CARRE-VERDIER Martine, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, Mme OASISCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick, M. KHALIFE Khalifé, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Absents au moment du vote :** Mme STEMART Anne, Mme BOH-PETIT Dominique, Mme NICOLAS Martine, M. LEKADIR Hacène, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme MEDOC Michèle.

---

**DCM N°11-12-24 : Chèque-parking – Versement de la quote-part de la Ville de Metz à la Fédération des commerçants :**

M. JEAN, Rapporteur, expose que par délibération en date du 31 janvier 2008, la Ville de Metz s'est engagée à mettre en place, en partenariat avec la Fédération des commerçants et l'ensemble des exploitants de parkings, une formule de « chèques parking » permettant d'offrir du temps de stationnement à la clientèle des commerces du centre-ville.

Le dispositif a été reconduit par délibération en date du 26 février 2009 et une nouvelle convention de partenariat a été signée avec les exploitants de parkings sur Metz faisant de la Fédération des commerçants le gestionnaire de la distribution de ces chèques-parkings auprès des commerçants.

Il convient dès lors de formaliser par la présente délibération le versement à la Fédération des Commerçants du montant de la quote-part de la Ville, soit 14.000 € (1/3 du coût) sous forme de subvention, conformément aux termes de la convention précitée, les crédits correspondants ayant été inscrits au BP 2011.

**En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :**

- **D'OCTROYER** à l'association Fédération des commerçants une subvention de 14 000 € en fonctionnement ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à la mise en œuvre et l'exécution de la présente délibération.
- **DE PRECISER** que les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

**Interventions de : M. LEBEAU, M. DARBOIS, M. JEAN**

**Explication de vote demandée par : /**

**Après en avoir délibéré, la délibération est ADOPTÉE :**

**Voix pour : 50 :** M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane (x2) M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle (x2), Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. BELHADDAD Belkhir, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise (x2), M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Selima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert (x2), Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick, M. KHALIFE Khalifé, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (x2), Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Absents au moment du vote :** Mme STEMART Anne, Mme BOH-PETIT Dominique, Mme NICOLAS Martine, M. ALDRIN Jérémy, M. TOULOUZE Jean-Michel.

---

**DCM N°11-12-25 : Communications et décisions prises par M. le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjointes en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et en exécution de la Délibération du Conseil Municipal en date du 30 Avril 2009, ainsi que des décisions rendues par les diverses juridictions administratives.**

**Rapporteur : M. le Maire**

**1<sup>er</sup> cas : Décisions prises par M. le Maire**

1° Recours contentieux

2° Décisions rendues

3° ARRETE N°37: Renouvellement du placement du produit de l'aliénation d'éléments du patrimoine – Placement de fonds hors budgétaire. Trésor Public  
Date de la décision : 1<sup>er</sup> Décembre 2011 ; N° acte : 7.1

4° Emprunt de la Ville de Metz

N° acte 7.3

- Convention-cadre FBF relatives aux opérations sur instruments financiers 24/05/2011
- Contrat de couverture de taux 31/05/2011
- Contrat de prêt 30/06/2011
- Avenant n°1 21/10/2011
- Avenant n°2 24/11/2011

**Intervention de : M. LEBEAU**

---

L'ordre du jour de la séance du 15 Décembre 2011 étant épuisé, le Président lève la séance à 21h40.

---

P.V dressé les 23 et 24 janvier 2012

Le Président de séance,



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Dominique Gros', is written over the printed name.

**Dominique GROS**

Maire de Metz

Conseiller Général de la Moselle